



Région de Gendarmerie d'Île-de-France



Outil de sensibilisation à l'environnement destiné aux RAESP

Réalisé en 2006 et réactualisé en août 2010

Pédagogie et
méthodologie

RAESP : Référents contre
les **Atteintes à l'Environnement**
et à la **Santé Publique**
de la Gendarmerie Nationale



SOMMAIRE

L'outil p. 3 | Les RAESP p. 4 | L'EEDD p. 6
La place de l'EEDD dans l'Éducation Nationale p. 7 | Les acteurs de l'EEDD p. 8

PÉDAGOGIE

Mise en place d'une animation	p. 9
Sensibilisation ou éducation	p. 10
▶ Enquête de voisinage : hirondelles	p. 11
▶ Sortie de terrain : balade urbaine	p. 21
▶ Intervention en classe : le bruit	p. 28
▶ Visite de site : une déchetterie	p. 32
Fiche d'évaluation	p. 34

MÉTHODOLOGIE

Les démarches pour monter une action	p. 36
Monter une action dans le cadre scolaire	p. 37
Monter une action dans un centre de loisirs municipal	p. 39

ANNEXES

Répertoire des acteurs de l'Éducation à l'Environnement	p. 41
Présentation des partenaires ayant réalisé l'outil	p. 47

Outil de sensibilisation à l'environnement destiné aux Référénts contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (RAESP)

Le Protocole d'accord entre la Gendarmerie Nationale et l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies Île-de-France (ARENE) a été signé le 3 mai 2005.

Il a pour objet d'apporter aux Formateurs Relais Enquêteurs Environnement et maintenant aux RAESP de la Gendarmerie d'Île-de-France des outils pédagogiques et des conseils techniques relatifs à l'éducation à l'environnement.

Dans ce cadre, l'ARENE, avec le concours de la **Région de Gendarmerie d'Île-de-France** et les compétences d'acteurs de l'éducation à l'environnement, tels que le réseau Vivacités, Initiatives Environnement et le Club Connaître et Protéger la Nature « les Bédégars », ont créé conjointement en 2006 cet outil pédagogique et méthodologique. Réactualisé en 2010,

il propose des sources d'informations franciliennes mais également nationales qui permettent à tous les RAESP de se les approprier.

Son contenu présente un volet « pédagogie » présentant des types d'interventions sous forme de fiches descriptives, ainsi qu'un volet organisation des interventions et identification des acteurs éducatifs et de l'environnement.

Grâce à cet outil, les RAESP acquerront les connaissances nécessaires et une méthodologie pour mettre en place une action pédagogique dans des établissements scolaires, centres de loisirs, lors d'événements et au sein d'autres structures afin de sensibiliser les publics au respect de l'environnement et à l'écocitoyenneté.

Référent Atteintes Environnement Santé Publique (RAESP)

Historique

La Gendarmerie nationale, dans ses missions de service public à vocation interministérielle, s'est complètement impliquée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement. Mais savez-vous que cette protection de la nature ne date pas d'hier ? Elle remonte au temps de la Maréchaussée qui avait déjà pour mission d'arrêter tout individu commettant des dégâts dans les bois (Loi du 28 Germinal An VI). Depuis, des lois et des décrets se sont succédés dans le domaine de l'environnement et la Gendarmerie a su s'adapter, créant notamment en 1993 un stage spécifique sur la protection de l'environnement intitulé « Formateurs Relais Environnement Écologie ». Avec l'arrivée du code de l'environnement et de nombreux nouveaux textes de lois, cette formation ouverte aux gendarmes de terrain départementaux et maritimes a dû être modifiée en conséquence, de manière à former de véritables enquêteurs-environnement. **Depuis 2009, les FREE s'appellent RAESP** (Référents contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique).

Les missions des gendarmes RAESP

- Sensibiliser les personnels de la Gendarmerie aux atteintes à l'environnement.
- **Sensibiliser les personnes extérieures à la Gendarmerie aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (scolaires, parents d'élèves...).**
- Établir et maintenir des contacts avec les acteurs de l'environnement.
- Maintenir et mettre à jour leurs connaissances en environnement et à la santé publique.
- Diagnostiquer l'événement environnemental ou de santé publique.
- Diligenter des enquêtes sur les atteintes à l'environnement et à la santé publique.
- Aider les enquêteurs confrontés aux mêmes problématiques.
- Conseiller les autorités hiérarchiques, administratives et judiciaires.

La formation des gendarmes RAESP

La formation des RAESP dure 4 semaines et porte sur les différents domaines de l'environnement, de l'écologie, de la santé publique et du NRBC :

- espaces et espèces ;
- ressources naturelles ;
- pollutions / nuisances ;
- risques majeurs ;
- alimentaire / agro-alimentaire ;
- médicaments / dopage ;
- métiers de la santé ;
- amiante ;
- nucléaire ;
- radiologique ;
- biologique ;
- chimique.

Qu'est-ce que l'EEDD ?

Éducation à l'Environnement
et au Développement Durable

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE L'EEDD

Éducation à l'environnement et citoyenneté

« **La notion de responsabilité du citoyen** est indissociablement liée à celle de son éducation et de son information. Pour être actif, le citoyen doit prendre conscience des interactions existant entre l'économique, le social et l'environnement, qui sont les trois piliers du développement durable ».

Il doit pouvoir mesurer les conséquences de ses gestes et de ses choix quotidiens sur son environnement, son cadre de vie.

« **Grâce à l'éducation à l'environnement**, le citoyen est à même de mieux prendre en compte l'environnement dans le développement économique et le progrès social. Ainsi il pourra prendre des mesures pour modifier certains modes de production et adopter un comportement nécessaire à sa sûreté et à la sauvegarde, voire à l'amélioration de la qualité de son cadre de vie et de celui des générations futures.

Grâce à une meilleure éducation en matière d'environnement, le citoyen participe à sa préservation et à la prévention des nuisances ».

Historique

Née dans les années 1970, face au constat d'une détérioration croissante et irréversible des ressources de la planète, l'éducation à l'environnement a vu ses objectifs évoluer dans le temps. Dans les années 70, elle se développe sous la forme d'une éducation à la nature (l'étude des milieux naturels). Le terme évolue dans les années 80 - 90 vers une éducation pour et par l'environnement. On comprend à travers cette expression que l'environnement est à la fois un moyen d'apprentissage pour une responsabilité citoyenne et un objectif de gestion raisonnée des ressources de la planète.

L'éducation à l'environnement explore alors un champ thématique plus large : l'étude de la nature, la connaissance des problématiques environnementales liées à l'action de l'Homme.

EEDD - EDD

« **Le Développement Durable** est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ». Gro Harlem Brundtland

Dans les années 90

Le concept de développement durable intègre très rapidement l'Éducation à l'Environnement pour devenir une « Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable - EEDD ». Sachant que la notion de développement durable repose sur trois piliers (l'environnement, le social et l'économie) et trois grands principes (solidarité, précaution, participation), l'EEDD va jouer un rôle essentiel dans l'apprentissage de l'écocitoyenneté et dans la prise en compte de l'interdépendance des problématiques environnementales, sociales, culturelles et économiques dans les projets éducatifs.

Aujourd'hui

L'EEDD ou l'EDD (l'Éducation au Développement Durable) est l'affaire de tous (habitants, associations, syndicats, responsables politiques...) ; la connaissance des problématiques doit largement déborder du cadre scolaire et parascolaire pour se répandre dans la société toute entière, dans la vie de tous les jours, pour envisager une prise de conscience et une attitude critique vis-à-vis de nos générations.

LA PLACE DE L'EEDD DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Historique et circulaire n° 2004-110 du 08/07/2004

« En 2004, le 1^{er} plan triennal de généralisation de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable a été lancé. Depuis cette date, les programmes scolaires la prennent en compte progressivement, notamment ceux de sciences de la vie et de la terre (SVT) et d'histoire – géographie.

Depuis 2005, les nouveaux programmes de mathématiques, de SVT, de sciences physiques et de chimie du cycle central du collège intègrent explicitement les questions de développement durable et préconisent des croisements disciplinaires. Partout les projets de partenariat se sont multipliés avec l'appui des ressources locales et parfois avec une dimension européenne. »

Circulaire n° 2007-0077 du 29/03/2007

« Lancement de la deuxième phase de généralisation en 2007. Le nouveau plan triennal en faveur de l'Éducation au Développement Durable (EDD) couvrira la période 2007-2010 et s'articulera autour de trois axes prioritaires :

- inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement ;
- multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles ;
- former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation. »

Mise en pratique

Les enseignants qui s'investissent dans l'EEDD ou EDD ont besoin d'informations, d'outils pédagogiques, de partenaires ressources et de lieux à visiter pour mettre en place leurs propres projets. Le RAESP doit garder à l'esprit qu'à travers ses interventions, il apportera aussi des informations à l'enseignant et pourra l'orienter vers des structures d'éducation à l'environnement adéquates.



B. Robin

LES ACTEURS DE L'EEDD

Les acteurs de terrain

Un certain nombre d'acteurs ont inscrit l'éducation à l'environnement au cœur de leur objet social et de leur projet éducatif. Ces praticiens proposent des actions éducatives en direction des différents publics (grand public, centres de loisirs, écoles, publics handicapés, en insertion, élus, agents territoriaux...) sur des thématiques très diverses (écologie, patrimoine, transports...). Ils peuvent être amenés à coordonner des actions événementielles (forum, salon...), élaborer des outils pédagogiques, intervenir à l'occasion de conférences, de rencontres. En bref, ils constituent des partenaires potentiels en matière d'EEDD.

L'éducation populaire

L'éducation ne se limite pas à l'école ; les actions éducatives peuvent être menées dans le cadre périscolaire et parascolaire (centres de loisirs...). Les acteurs éducatifs populaires sont des précurseurs en termes d'innovations et d'actions expérimentales. Ils proposent des ressources documentaires, des fiches méthodologiques (mise en place d'activités d'éducation à l'environnement, formation d'animateurs en EEDD...) et peuvent vous orienter vers des structures locales ayant mené des actions éducatives en lien avec les thèmes du développement durable.

Les réseaux EEDD

Dans chaque région, la plupart des praticiens de l'EEDD se regroupent au sein de réseaux d'éducation à l'environnement. Il s'agit d'associations régionales voire départementales qui regroupent des acteurs menant des actions éducatives pour un développement durable. Ces réseaux constituent des espaces « ressources » en matière d'EEDD ; certains d'entre eux ont développé des centres de documentation très riches et diversifiés sur les thèmes de l'EEDD. Ils peuvent accompagner les porteurs de projet d'EEDD ou les orienter vers des structures spécifiques en fonction des nécessités et des objectifs du projet.

Pour en savoir plus, consulter la partie « **Répertoire des acteurs** » en page 40 qui présente :

- les collectifs et les principaux réseaux nationaux et régionaux d'EEDD ;
- les acteurs de l'éducation populaire ;
- les institutions et organismes publics pouvant soutenir des projets EEDD ;
- les fédérations, unions et fondations.

Les acteurs

Ils relèvent du secteur associatif mais aussi des collectivités territoriales et du monde de l'entreprise. On retrouve notamment les maisons de l'environnement et de la nature, les écomusées et musées, les services d'animation des collectivités territoriales (souvent associés à la direction des espaces verts ou de l'environnement), des associations EEDD, les parcs naturels régionaux (PNR), les bases de plein air et de loisirs, les réserves naturelles, les centres d'animation forestiers, les fermes pédagogiques, les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), etc.

Pédagogie

Mise en place d'une animation

- Sensibilisation ou éducation ?
 - ▶ Enquête de voisinage : hirondelles
 - ▶ Sortie de terrain : balade urbaine
 - ▶ Intervention en classe : le bruit
 - ▶ Visite de site : une déchetterie
- Fiche d'évaluation

SENSIBILISATION OU ÉDUCATION ?

Un peu de théorie...

Sensibilisation et éducation à l'environnement sont deux démarches différentes qu'il convient de bien distinguer dans la mesure où leurs objectifs sont aussi bien différents.

La démarche de sensibilisation

L'objectif est de recueillir les représentations des enfants sur le thème abordé, de mesurer leurs propres connaissances, susciter leur curiosité et leurs questions sur le sujet, leur apporter des informations.

Cette phase de sensibilisation s'inscrit dans une **courte durée** (1 à 6 séances d'1 à 2 heures chacune). Elle peut constituer la première phase d'une démarche d'éducation. Une rencontre avec l'enseignant ou l'animateur est nécessaire afin de convenir de l'objectif, des contenus et de la forme de l'intervention.

La démarche d'éducation à l'environnement

Elle a pour objectifs de :

- mobiliser les enfants autour d'un projet, basé sur leurs propres motivations ;
- les accompagner et les faire progresser dans leurs propres apprentissages, savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- leur permettre de développer leur sens critique et leur autonomie ;
- leur donner la possibilité de faire des choix collectifs (ce sont eux qui choisissent les questions essentielles qu'ils veulent traiter et la méthode pour y parvenir) ;
- favoriser leur participation à des actions concrètes, de manière individuelle et collective ;
- retransmettre et valoriser leur travail.

La démarche d'éducation à l'environnement s'inscrit dans un projet de **longue durée** (de 12 à 30 heures). Il s'agit d'un véritable apprentissage de la citoyenneté au cours duquel les enfants sont acteurs. Elle relève d'une méthode pédagogique que l'on appelle la **pédagogie de projet** et nécessite une formation de tout intervenant (enseignant, animateur...) qui la met en œuvre. La concertation avec l'enseignant ou l'animateur est indispensable tout au long du projet, jusqu'à l'évaluation.

L'évaluation

Une évaluation est indispensable pour mesurer les écarts entre ce qui était attendu et ce qui a été fait, prendre du recul et améliorer l'impact de ses interventions.

Vous trouverez à la page 34 une fiche d'évaluation pour l'enseignant/l'animateur/RAESP, à adapter au contenu des séances.

Les limites de votre intervention

Votre démarche relève davantage de la sensibilisation que de l'éducation à l'environnement.

Soyez conscient de vos propres limites : vous pourrez conseiller, orienter l'enseignant ou l'animateur vers des personnes ressources, des outils, des pistes. En revanche, si on fait appel à vous pour monter un projet, il sera nécessaire de le diriger vers une structure d'éducation à l'environnement, plus à même de l'aider.

Le principal écueil

Il faut éviter que l'enseignant ou l'animateur soit consommateur d'une animation « clef en main », dans laquelle il n'aura aucune implication. S'il va de soi que lors de l'intervention c'est à vous de diriger la classe, vous n'avez pas vocation à vous substituer à lui pour la mise en place de son projet pédagogique. C'est pourquoi, une préparation commune en amont de l'intervention est indispensable.

La durée de l'intervention

La plus pertinente pour les écoles et centres de loisirs est la demi-journée, avec une récréation ou une pause. Pour les collèges, où la gestion de l'emploi du temps est plus difficile, les interventions en classe peuvent être envisagées sur une durée plus courte de type séance de cours ou travaux pratiques (de 1 à 2 h).

Dans tous les cas, vous devrez vous adapter à la demande de l'enseignant ou de l'animateur, qui reste maître de la pédagogie et des conditions de son exercice.

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Durée

3 demi-journées

Public

8 / 12 ans

Moyens

matériels : appareil photo, questionnaire, supports rigides pour prise de notes

humains : l'enseignant ou l'animateur, un ou plusieurs accompagnateurs, le RAESP

Enjeux

Autrefois abondantes, les populations des différentes espèces d'hirondelles présentent partout une diminution alarmante. En 2002 pour sensibiliser le public, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a créé une « année de l'hirondelle » et en mai 2010 elle a lancé une enquête auprès du grand public pour compter les « oiseaux des jardins ». Les principales causes en sont l'utilisation des insecticides en agriculture (diminution des proies disponibles et intoxication par ingestion d'insectes contaminés), la destruction des zones humides (zones de repos et d'alimentation importantes pendant la migration), la destruction volontaire des nids (au motif des salissures des jeunes), l'évolution des techniques et des matériaux de construction (l'hirondelle de cheminée et l'hirondelle de fenêtre sont très liées à l'habitat humain).

Objectifs

- Prendre conscience du lien entre l'habitat humain et certaines espèces animales.
- Découvrir la réglementation relative à la protection des espèces.
- Apprendre à observer les indices de présence des animaux dans l'habitat.
- Diminuer la destruction des nids d'hirondelles.
- Découvrir les méthodes d'enquête de la Gendarmerie.

Objectifs scolaires

Biologie, géographie, français, éducation civique.

Méthode

Active : Les enfants vont être mis en situation de découvrir – à travers la recherche des nids – la présence des hirondelles près de chez eux. Ils vont mener une véritable enquête de voisinage associant l'observation directe et le recueil de témoignages auprès des riverains.



Lien avec les missions des RAESP

L'enquête de voisinage, calquée sur les méthodes d'enquête de la Gendarmerie, permet aux enfants de se pencher sur un problème local de biodiversité (la raréfaction d'une espèce protégée), d'en rechercher les causes et de s'engager dans une action préventive. Si la relation avec les missions du RAESP est surtout vue ici sous l'angle de la méthode, il faut souligner que la protection des espèces fait partie des attributions du gendarme, qui travaille en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Direction Départementale de la Protection des Populations (ancienne Direction Départementale des Services Vétérinaires) et le Service des Douanes.

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Déroulement : 5 phases

1. **Préparation** : sensibilisation, présentation de la mission, mise au point de la méthode d'enquête et du questionnaire
2. **Phase intermédiaire (documentation et repérage)** : les enfants se documentent et commencent à repérer les nids
3. **Action** : enquête de voisinage dans un secteur où des nids ont été repérés
4. **Phase intermédiaire (suite de l'enquête et en classe)** : les enfants poursuivent l'enquête de voisinage près de chez eux
5. **Valorisation** : organisation d'un événement

1. Préparation : présentation de la mission et mise au point de la méthode d'enquête 1/2 journée à l'automne, en classe

1^{re} phase de la séance

Présentation de la mission, reconnaissance des hirondelles et de leurs nids.

Des hirondelles ont déposé une plainte à la gendarmerie. L'hiver dernier, pendant qu'elles étaient en vacances en Afrique, plusieurs de leurs nids ont été détruits et en rentrant elles ont été obligées de les reconstruire.

Cette année elles s'apprêtent à repartir et elles ont peur que cela recommence pendant leur absence. Vous avez reçu pour mission de veiller à ce qu'aucun nid ne soit détruit cette année, et vous demandez aux enfants de vous aider. Pour cela, vous devez leur apprendre à reconnaître les hirondelles et leurs nids. *Pour animer cette partie, utilisez les outils que vous trouverez ci-après.*

2^e phase de la séance

Mise au point avec les enfants de la méthode d'enquête sur le modèle des enquêtes de la Gendarmerie :

- faire l'inventaire des nids d'hirondelles de la commune et les reporter sur un plan ;
- prendre des photos ;
- recueillir des témoignages ;
- etc.

Mise au point avec les enfants d'un questionnaire pour recueillir des témoignages :

Nom du témoin. Lieu. Combien de nids ? Depuis quand ? Y-en avait-il plus avant ? Où trouvent-elles la boue ? Pensez-vous qu'elles portent chance ? Quand arrivent-elles ? Quand repartent-elles ? Les fientes sont-elles pour vous un problème ? Savez-vous qu'elles sont protégées ? Etc.

Terminez par une séance photo : **après avoir demandé une autorisation parentale** (obligatoire), photographiez chaque enfant pour pouvoir préparer les cartes d'enquêteurs (voir en page 20)

Outils 1^{re} phase

- le formulaire de dépôt de plainte de l'hirondelle et le texte de loi.
- le test d'identification (divers dessins d'oiseaux dont une hirondelle).
- la carte d'identité des deux principales espèces d'hirondelles (dessins à colorier).

Outils 2^e phase

appareil photo.

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

2. Phase intermédiaire : documentation et début du repérage des nids

En classe (documentation) et près de chez eux (repérage)

Les enfants se documentent sur la biologie des hirondelles (recherches sur Internet, ...) et chacun regarde autour de chez lui s'il y a des nids ; les endroits où des nids ont été repérés sont reportés en classe sur un plan de la commune. Ce travail est mené sous la responsabilité de l'enseignant, la classe vous informant par e-mail.

3. Action : enquête de voisinage dans un secteur où des nids ont été repérés

1/2 journée, sur le terrain aux alentours d'un site à hirondelles

En classe, distribuez les cartes d'enquêteurs à chaque enfant (cartes en p.20). Chacun(e) remplit sa carte.

Constituez des groupes d'enquêteurs et répartissez les rôles dans chaque groupe.

Pour éviter la dispersion et assurer un meilleur encadrement, il est préférable de faire des groupes de 5 dans lesquels chaque enfant aura un rôle précis :

- 1 enfant sonne chez un habitant et explique la mission qui lui a été confiée ;
- 1 enfant pose les questions ;
- 2 enfants notent les réponses ;
- 1 enfant relève les indices de présence : dessin de la façade avec l'emplacement des nids.

Sur le terrain les enfants opèrent par groupes dans les maisons voisines, sous votre direction et avec l'aide de l'enseignant et d'un ou deux parents. Les hirondelles de fenêtre, les plus fréquentes en milieu urbain, font leurs nids sur les façades des maisons : on repère facilement celles qui sont côté rue, mais pas celles côté cour. Les hirondelles de cheminée font leurs nids à l'intérieur des granges, des hangars, sous les porches : elles ne sont pas directement repérables. D'où la nécessité d'interroger tous les riverains et non pas seulement les habitants des maisons où des nids sont visibles.

Après une petite heure d'enquête, retour en classe pour trier les informations collectées et tirer les premières conclusions à partir des éléments et des témoignages recueillis.

Ultérieurement, les enfants feront avec l'enseignant une synthèse du questionnaire et rédigeront un rapport d'enquête qui vous sera transmis. À partir des photographies et des dessins faits sur le terrain, ils réaliseront un album illustrant les diverses phases de l'enquête, qui sera annexé au rapport.

Objectif

Montrer aux enfants comment procéder, pour qu'ils puissent ensuite enquêter de manière autonome.

Période

Lorsque les principaux secteurs de nids ont été repérés (de préférence un samedi matin, quand les habitants sont chez eux).

Outils

- la carte d'enquêteur de chaque enfant
- un questionnaire d'enquête par groupe
- plusieurs fiches de recensement par groupe
- 2 supports rigides pour prise de notes (ou carnets de notes) par groupe
- un appareil photo

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

4. Phase intermédiaire : les enfants poursuivent l'enquête près de chez eux

Sur le terrain (enquête) et en classe (coordination, cartographie...)

La mission étant de veiller à ce qu'aucun nid ne soit détruit sur le territoire communal, il s'agit d'étendre l'inventaire des nids à toute la commune et l'enquête de voisinage auprès des riverains des principaux sites. Les enfants notent aussi la date d'arrivée de la première hirondelle, le nombre de nids occupés... Pour que la méthode utilisée soit efficace, il faut que les enfants choisissent un secteur d'enquête bien défini autour de leur domicile, qui sera clairement identifié sur le plan de la commune, de préférence en se regroupant par 2 ou 3 et par secteur.

Ce travail est mené sous la responsabilité de l'enseignant. La classe vous fait régulièrement un rapport par e-mail sur l'avancée de l'enquête (périodicité à définir avec l'enseignant). Elle prépare un article pour le bulletin municipal (sensibilisation, appel à témoignage).

Parallèlement, prenez contact avec le maire (pour l'informer et évoquer la question des nids sur les bâtiments publics) et avec la société HLM (les sociétés HLM interviennent souvent sur les nids d'hirondelles, en dépit de la réglementation).

5. Valorisation : organisation d'un événement sur le site d'une colonie d'hirondelles 1/2 journée en juin, sur le terrain aux alentours d'un site à hirondelles

Il s'agit d'organiser un événement en un lieu où les hirondelles sont nombreuses, à la fois pour valoriser le travail des jeunes et sensibiliser les habitants :

- tenue d'un stand où sont présentés les résultats de l'enquête ;
- observation des nids aux jumelles ;
- discussion avec les habitants ;
- saynètes préparées par les enfants ;
- jeux nature ;
- invitation du maire, de la presse, etc.

L'enseignant est responsable des activités des enfants. Le RAESP peut apporter son aide pour l'organisation (autorisation administrative d'occupation de voirie, matériel pour le stand, invitations...).

Remarque : les hirondelles sont complètement indifférentes à la présence du public.

Outils pour la phase intermédiaire

- le plan de la commune ;
- le questionnaire d'enquête ;
- la fiche de recensement ;
- la carte d'enquêteur de chaque enfant.

Période

En juin, les jeunes sont bien visibles dans les nids.

La meilleure date est le samedi de la « Semaine de l'Environnement ».

Outils pour la valorisation

- un stand de présentation ;
- une paire de jumelles ;
- des documents préparés par les enfants.

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Prolongements

- Suivre chaque année l'évolution de la population d'hirondelles.
- Créer une réserve naturelle dans l'école (aménagements pour la faune et la flore).
- Mener d'autres enquêtes sur des espèces ou des milieux naturels menacés (chauves-souris, chouettes, mares...).

Documentation

Livret « Aider les martinets et les hirondelles » Fédération des clubs CPN (une foule de conseils pratiques pour connaître et protéger les hirondelles et les martinets).

Contact : 03 24 30 21 90 - @ : info@fcpn.org - site : <http://www.fcpn.org>

Livret « Si belles hirondelles » Commission européenne (un conte illustré pour les enfants du primaire gratuit en téléchargement sur http://europa.eu/teachers-corner/0_9/index_fr.htm)

Dossier « La nature en jeux » (le jeu des hirondelles) et fiche « La protection juridique des hirondelles et des martinets », Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Contact : 05 46 82 12 34 - @ : lpo@lpo.fr - site : <http://www.lpo.fr>

Dossier « Grippe aviaire » téléchargement sur le site du CORIF : <http://www.corif.net/site/grippeaviaire/>

Structures

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est l'association nationale de référence concernant les oiseaux. Elle est particulièrement attentive au problème de la diminution des populations d'hirondelles. La LPO possède de nombreuses délégations régionales. Contact : LPO - Fonderies Royales, BP 90263, 17305 ROCHEFORT Cedex - Tél. 05 46 82 12 34 - <http://www.lpo.fr/>

Le Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) a réalisé une affiche téléchargeable « Pourquoi il ne faut pas détruire les nids des hirondelles et d'autres oiseaux ». Contact : CORIF - Parc Forestier de la Poudrerie - Allée Eugène Burlot - 93410 VAUJOURS - Tél. 01 48 60 13 00 - <http://www.corif.net/>

L'Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage (UFCS) fédère l'ensemble des centres de soins aux animaux sauvages. Ces centres sont les seuls compétents pour accueillir une hirondelle blessée. Contact : UNCS - 6, rue des Gombards - 89100 FONTAINE-LA-GAILLARDE Tél. 03 86 97 86 05 - <http://uncs.chez.com/>

Les limites de votre intervention

Votre rôle n'est pas d'apporter aux enfants des informations sur la biologie des hirondelles. C'est à l'enseignant de diriger les recherches documentaires des enfants, d'en profiter pour les faire travailler sur ce qui touche au programme de sciences : l'alimentation, la reproduction, la migration... Le RAESP fait part à l'enseignant de la documentation existante.

En revanche, vous vous chargerez de la « mise en scène » de l'enquête, des relations avec les autorités (le maire, la société HLM...), de l'encadrement de l'enquête de voisinage, du suivi, de la valorisation de l'opération (contacts avec la presse...).

L'enquête ne doit bien entendu pas déboucher sur une action répressive si des cas de destruction volontaire sont découverts, mais sur une simple information des personnes. Attachez-vous à faire comprendre aux enfants que l'information et la prévention sont tout aussi importantes que la répression.

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Les hirondelles et la loi

Que dit la loi ?

En France, les hirondelles sont **des oiseaux intégralement protégés**.

Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 17/04/1981 modifié le 24/03/2006, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

- ▶ Pour ces oiseaux (poussins ou adultes), sont interdits : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation.
- ▶ Et qu'ils soient vivants ou morts : le transport, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat.
- ▶ Pour les œufs ou les nids : l'enlèvement ou la destruction, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende de 9 000 € et à une peine d'emprisonnement de 6 mois (art. L 415-1 du Code de l'environnement).

Question piège : Pourquoi les hirondelles sont-elles protégées ?

Ce n'est pas à vous – ni à l'enseignant – de répondre à cette question que ne manqueront pas de poser les enfants. D'une part le gendarme n'est pas là pour justifier la loi mais pour la faire appliquer. D'autre part, n'oubliez jamais que les réponses que l'enfant trouve de lui-même sont bien plus enrichissantes que les réponses toutes faites qu'on peut lui apporter. La réponse à faire est « Vous en trouverez sûrement la raison en menant l'enquête ». Surtout, ne vous lancez pas dans une explication du genre « Elles sont protégées parce qu'elles sont utiles ». La notion d'espèce « utile » est un terrain glissant qu'il vaut mieux éviter d'emprunter, sous peine de s'enliser rapidement dans des distinctions « espèces utiles » - « espèces nuisibles », qui n'ont aucun sens écologique.

Mode d'emploi

Le formulaire de dépôt de plainte de l'hirondelle et l'encadré « Les hirondelles et la loi » vous permettront d'introduire la 1^{re} séance avec les enfants et de présenter la mission.

Montrez le formulaire de dépôt de plainte que vous aurez vous-même préparé et faites-le lire à voix haute par un enfant.

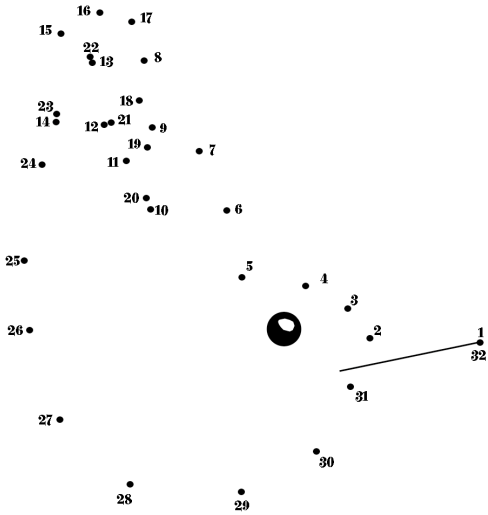
Puis faites lire à voix haute l'encadré juridique ci-contre (vous pouvez en photocopier un par enfant) et commentez-le. Le langage juridique est inhabituel pour les enfants (d'où la nécessité d'un commentaire), mais cela renforcera à leurs yeux le caractère officiel de la protection des hirondelles.

La plainte de l'hirondelle

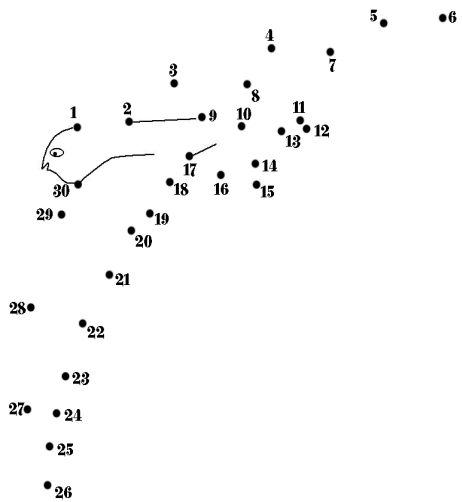
Sur un authentique formulaire de dépôt de plainte, écrivez vous-même une histoire – que l'hirondelle signera de sa plume – concernant la destruction de son nid pendant ses vacances en Afrique. Cela vous permettra d'introduire le sujet tout en expliquant comment se passe réellement un dépôt de plainte.

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

L'hirondelle mystère



A je suis _____

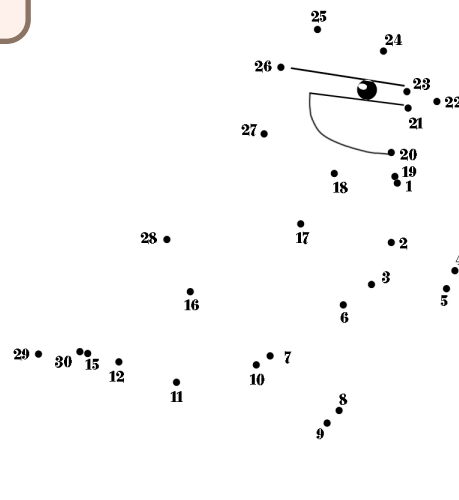


C je suis _____

Relie les points
et retrouve l'hirondelle.
Sais-tu qui sont
les autres ?



B je suis _____



D je suis _____

Mode d'emploi (à découper)

Avant de confier aux enfants le rôle d'enquêteurs, vérifiez qu'ils sont capables de reconnaître les hirondelles.

Questions : Qui en a déjà vu ? Comment sont-elles ? Comment sont leurs nids ? À quelle époque arrivent-elles ? Quand partent-elles ? Cette phase de questionnement a en réalité pour but de « prendre les représentations initiales » des enfants.

Il est en effet toujours préférable d'identifier au départ ce que les enfants savent ou croient savoir.

Écoutez toutes les réponses et ne tranchez pas : à ce stade, l'objectif n'est pas d'apporter des connaissances. Si les réponses sont très divergentes, concluez simplement en leur disant qu'il va falloir qu'ils se documentent sérieusement avant de commencer l'enquête !

Repérez les enfants qui connaissent bien les hirondelles : ils ont peut-être des nids près de chez eux.

Distribuez ensuite les dessins « l'hirondelle mystère », que vous aurez photocopiés, puis les cartes d'identité à colorier.

Réponses : l'hirondelle est l'oiseau B. Le A est une sittelle, le C un martinet, le D une mésange charbonnière.



ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Carte d'identité des hirondelles

Ne les confondez pas !

Hirondelle de rivage

C'est la plus petite des hirondelles d'Europe. Sa queue est courte (sans filets), son dos est brun, sa gorge et son ventre blancs séparés par une bande pectorale brune. Elle niche en colonie, creusant un terrier dans une falaise de sable ou une berge de rivière (la falaise paraît criblée de trous !).

Hirondelle de rocher

Assez semblable à l'hirondelle de rivage mais sans la bande pectorale, elle est présente dans le quart sud-est de la France et dans les Pyrénées. Elle construit son nid de boue sous un surplomb rocheux d'une falaise ou une entrée de grotte. L'hiver, on peut encore la rencontrer sur le pourtour méditerranéen.

Hirondelle rousseline

Présente dans le Languedoc-Roussillon, elle survole les vignes et les garrigues. Assez semblable à l'hirondelle de cheminée, elle a la gorge et la poitrine roussâtres, le croupion blanc et orangé, de longs filets à la queue. Son nid de boue, construit dans les falaises ou sous les ponts, a un couloir d'entrée en forme de tuyau.

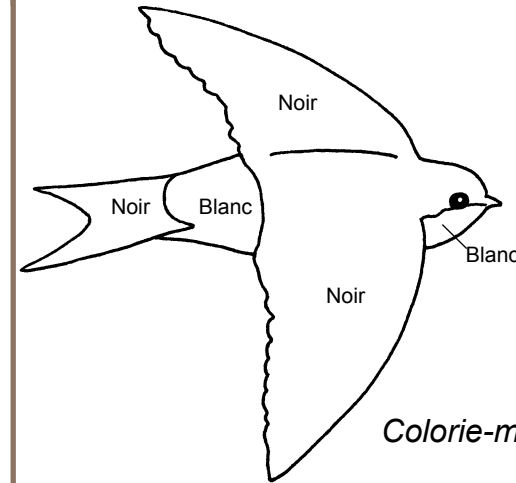
Martinet noir

Présent uniquement de mai à août, il est beaucoup plus grand qu'une hirondelle. Presqu'entièrement noir, les ailes en forme de faux, il vole souvent très haut. En ville, les martinets ne passent pas inaperçus : leurs escadrilles se pourchassent au ras des façades en poussant des cris stridents. En revanche, leurs nids sont très discrets : un simple trou dans un mur ou sous un toit, à plus de 5 m de haut.

Martinet à ventre blanc

Très grand, la gorge et le ventre blancs séparés par une bande pectorale brune, il passe l'été dans le sud-est de la France et les Pyrénées orientales. Peu commun, il niche en colonies dans les crevasses de rochers, parfois dans les trous de vieux édifices.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



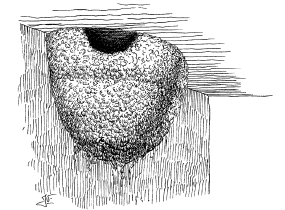
Colorie-moi !

Genre : HIRONDELLE

Espèce : de Fenêtre

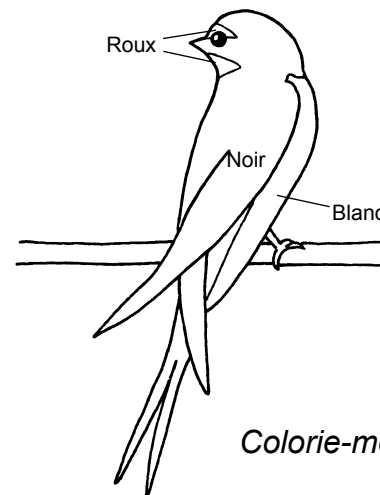
Signes particuliers : croupion blanc

Domicile :
sous un rebord de fenêtre



J. Vergne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



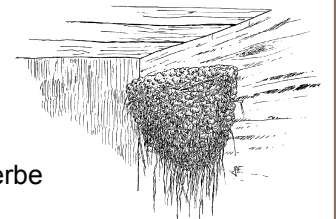
Colorie-moi !

Genre : HIRONDELLE

Espèce : de Cheminée

Signes particuliers : gorge rousse, queue très longue

Domicile :
À l'intérieur sur une poutre
nid en boue avec brins d'herbe



J. Vergne

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Recensement des nids d'hirondelles

Observateur(s) : _____
 Date : _____ Département : _____
 Localité : _____
 Adresse de l'observation : _____

Espèces concernées

Hirondelle de cheminée
 Hirondelle de fenêtre
 Martinet noir
 Autre : _____
 Nombre de nids : _____

Dessinez l'emplacement des nids sur (ou dans) le bâtiment

Description du bâtiment

- Ferme
- Maison de village
- Maison de ville
- Pavillon récent
- Immeuble collectif
- Bureaux modernes
- Église
- Château
- Bâtiment public, mairie
- Bâtiment scolaire
- Usine, entrepôt

Le site de nidification est-il menacé ?

- Oui Non

Si oui, par quoi :

Le bâtiment est-il :

- Public privé

Le propriétaire a-t-il été contacté ?

- Oui Non

ENQUÊTE DE VOISINAGE : HIRONDELLES

Carte d'enquêteur hirondelles

**CARTE D'ENQUÊTEUR
HIRONDELLES**

Nom _____

Prénom _____

Classe _____

École _____

Photo de l'élève
(après autorisation
parentale)

**CARTE D'ENQUÊTEUR
HIRONDELLES**

Nom _____

Prénom _____

Classe _____

École _____

Photo de l'élève
(après autorisation
parentale)

**CARTE D'ENQUÊTEUR
HIRONDELLES**

Nom _____

Prénom _____

Classe _____

École _____

Photo de l'élève
(après autorisation
parentale)

**CARTE D'ENQUÊTEUR
HIRONDELLES**

Nom _____

Prénom _____

Classe _____

École _____

Photo de l'élève
(après autorisation
parentale)

**CARTE D'ENQUÊTEUR
HIRONDELLES**

Nom _____

Prénom _____

Classe _____

École _____

Photo de l'élève
(après autorisation
parentale)

**CARTE D'ENQUÊTEUR
HIRONDELLES**

Nom _____

Prénom _____

Classe _____

École _____

Photo de l'élève
(après autorisation
parentale)

Mode d'emploi

Lors de la première séance, photographiez chaque enfant (autorisation parentale obligatoire).

Photocopiez le modèle de carte d'enquêteur ci-contre pour en avoir une par enfant, imprimez les photos et collez-les sur les cartes.

Le jour de l'enquête, distribuez les cartes, (chaque enfant retrouve celle avec sa photo) et la remplit.

Ils pourront ensuite s'en servir pour enquêter près de chez eux.



SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Durée

2 demi-journées

Public

8 / 12 ans

Moyens

matériels : appareil photo, carnets de notes, feuilles de dessin, crayons de couleur, plan du quartier, grilles de lecture (proposées plus loin)

humains : l'enseignant / l'animateur, le RAESP, 1 ou 2 accompagnateurs selon l'effectif

Problématique

Quels sont les problèmes que l'on rencontre aujourd'hui en ville, en termes de propreté et de sécurité ?
Comment susciter un comportement écocitoyen afin d'y remédier ?

Objectifs

- Découvrir sa ville et apprendre à s'y repérer.
- Appréhender les problématiques de la ville :
 - prendre conscience des dangers en ville, lire et comprendre la signalétique ;
 - appréhender les problèmes de propreté et susciter un comportement écocitoyen.

Objectifs scolaires

La lecture et l'écriture. Lire un plan, travailler sur la notion d'échelle, de distance. Découvrir l'urbanisme et les missions de sa ville.

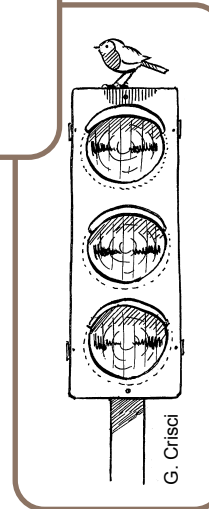
Méthode

Interrogative : une phase de questionnement en amont est nécessaire pour prendre conscience des problématiques urbaines. Pendant la balade, le RAESP sollicite les enfants par des jeux d'observation pour faire émerger leur perception de la ville.

Exemple : Que constatent-ils comme problèmes ? Comment peuvent-ils agir pour mieux respecter leur cadre de vie ? Quelles sont les lois et les règles à respecter dans la ville ?

Sensorielle : il est important de mettre en éveil les sens des enfants afin qu'ils découvrent différemment leur quartier. On leur demande, à partir de l'observation du paysage urbain, d'exprimer des sentiments, leurs ressentis et leurs points de vue.

Active : les enfants sont actifs lors de la sortie, ils sont constamment en interaction avec leur milieu pour repérer et recueillir des informations, faire des relevés (dessins, photos, échantillons...).



Lien avec les missions des RAESP

La RAESP peut sensibiliser les enfants sur :

- **les risques en ville** :

la sécurité routière à travers l'apprentissage des codes... ;

- **la réglementation** :

des dépôts sauvages, de l'affichage en ville ou celle des parcs et jardins, les problèmes de salubrité publique et d'incivilité.

SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Déroulement : 4 phases

1. **Présentation de la balade** : phase de questionnement et consignes avant l'immersion dans le quartier.
2. **Immersion dans la ville** : phase de repérage et d'orientation.
3. **Activité sur une question urbaine** : le paysage urbain (fiche n° 1) ou la propreté en ville (fiche n° 2) ou la sécurité des déplacements en ville (fiche n° 3).
4. **Retransmission de la balade (2^e séance)** : exploiter les informations recueillies afin d'approfondir la problématique choisie.

1. Présentation de la balade (20 minutes)

Avant de sortir sur le terrain, introduisez la séance par une **phase de questionnement** : *Que connaissez-vous dans votre ville ? Pourquoi est-il important de bien la connaître et de comprendre ses codes ?*

Le but n'est pas d'apporter immédiatement des réponses, mais de montrer pourquoi il est important de s'interroger sur le fonctionnement de la ville et de prendre conscience des problèmes urbains.

Mettez les enfants en situation d'éveil. Vous pouvez faire appel à l'imaginaire (par exemple, nous sommes des inspecteurs qui ont pour mission de recueillir des indices dans le quartier), en leur expliquant que pendant la balade ils devront relever tout ce qui leur paraîtra important.

Donnez les consignes pour remplir les différentes grilles de lecture, donnez un plan à chaque enfant, un carnet de bord avec des pages vierges (pour les notes et dessins) et des grilles à remplir qui orienteront la balade. Répartissez les enfants en groupes de 7 à 8, avec un adulte pour chaque groupe.

2. Immersion dans la ville (30 minutes)

Les enfants doivent apprendre à **se repérer dans l'espace urbain** : lors du démarrage de la balade, proposez aux enfants de se rendre à un point précis en leur expliquant comment lire le plan du quartier. Vous leur donnerez quelques clés simples de lecture de plan : se placer dans le sens de lecture de la carte, repérer le nom des rues... Puis, sur le terrain, expliquez comment se repérer à partir des différents éléments visibles dans la ville : une place, un bâtiment administratif, une grande avenue, le tracé des bus, un square... **Partez de ce que les enfants connaissent de leur quartier** pour se repérer sur le plan, puis étendez leur champ d'observation à d'autres composantes qu'ils n'ont pas l'habitude de remarquer.

3. Activité sur une question urbaine (1h ou 2h)

Suivant les souhaits de l'enseignant/l'animateur et le temps dont vous disposez, vous pourrez mener au choix une ou deux des activités suivantes :

- le paysage urbain — *fiche n° 1 « lecture du paysage urbain »* ;
- la propreté en ville — *fiche n° 2 « enquête sur la propreté en ville »* ;
- la sécurité des déplacements en ville — *fiche n° 3 « enquête citoyenneté et déplacements en ville »*.

4. Retransmission de la balade (une séance supplémentaire de 2h)

Toutes les données sur la balade seront reportées **sur une carte** format A2 où les enfants **retraceront le trajet**. Identifiez les lieux « remarquables » (histoire, anecdote, patrimoine, institution...), les points de repère et les découvertes (l'école, le supermarché, le parc, la statue, le carrefour dangereux, la maison de la grand-mère...). À partir des données recueillies dans les carnets de bord, vous pourrez **approfondir la problématique** pendant la retransmission, lors d'une 2^e séance préparée avec l'enseignant/l'animateur.

Préparation (une demi-journée)

L'animation s'organise autour

d'une balade à pied

aux abords de l'école ou du centre de loisirs, dans les rues avoisinantes, d'une durée de 1h à 1h30 en fonction de la tranche d'âge. Pour la préparer, il est nécessaire

de repérer les lieux :

tous les composants lisibles dans le paysage vertical et horizontal, le mobilier urbain, les formes urbaines.

Ces éléments sont des ressources de l'environnement pour « décoder » la ville. L'idée n'est pas de proposer un long parcours, mais de choisir un trajet qui offre plusieurs

postes d'observation

donne des clés de lecture sur les thèmes abordés, propose des arrêts insolites ou remarquables qui nous interpellent face à des situations (carrefour, chantier de construction, dangers dans la rue, fresque murale, bâtiment administratif, espace vert...).

SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Fiche n° 1 : Lecture du paysage urbain



CARTE D'IDENTITÉ DE LA RUE / PLACE / AVENUE

Nom du lieu _____

Nom de l'enquêteur _____

Y a-t-il des trottoirs ?

- Oui Non
 Largeur : _____ (nombre de pas)

Y a-t-il des arbres ?

- Oui Non

Cet endroit est

- Beau Laid
 Lumineux Sombre
 Calme Bruyant
 Sécurisé Dangereux
 Propre Sale
 Bon état Délabré

La circulation

- Double sens Sens unique
 Voie de bus Piste cyclable
 Rue piétonne Passage piétons

Y a-t-il des bâtiments ?

• maisons d'habitation

- Oui Non
 Neuf Ancien

• immeubles d'habitation

- Oui Non
 Neuf Ancien
 Haut Bas

• bâtiments publics

Ce sont des lieux qui proposent des services aux habitants.
 Oui Non
 Si oui, lesquels ?

• des magasins

- Oui Non
 Si oui, lesquels ?

Le mobilier urbain

Ce sont tous les éléments installés dans une ville qui rendent des services et qui ont une utilité pour les habitants.

En vois-tu ?

- Oui Non

Entoure le mobilier que tu observes :

- Réverbère Arrêt de bus
 Boîte à lettres Bac à fleurs
 Panneau de signalisation Poubelle
 Banc Feux Panneau d'affichage

Tu peux noter d'autres éléments de mobilier que tu as observés :



Mode d'emploi

Cette grille de lecture du paysage urbain propose une approche sensorielle : elle engage un dialogue sur ce que les enfants aiment, connaissent, découvrent. Elle permet de se familiariser avec les composants urbains, les mots de la ville et d'aiguiser le regard des enfants sur leur environnement. Elle donne des clés de lecture pour permettre de se repérer et découvrir les espaces, les lieux, le mobilier, qui ont une fonction précise dans la ville.

Les enfants peuvent se mettre en équipe pour remplir les grilles. Pour cela, chacun choisit un espace différent (rue, boulevard, place...). L'analyse de ces différents espaces multipliera les points de vue et les relevés de situations ou d'éléments remarquables.

Retransmission pendant la balade

Avant d'aller plus loin dans la balade, engagez la discussion avec les enfants sur ce qu'ils ont découvert et aimé : quels sont les éléments remarquables ?

Ont-ils assimilé le vocabulaire urbain, repéré des éléments dans le paysage qui donnent des indications sur leur environnement ? Le lieu choisi est-il fréquenté ? Y a-t-il beaucoup de circulation ? Que nous apprennent les panneaux que l'on observe ? etc.

Guidez vos échanges vers la problématique que vous souhaitez (la propreté ou la sécurité en ville) puis exposez la suite de la balade en proposant la grille de lecture correspondante.



SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Fiche n° 2 : Enquête sur la propreté en ville

Objectifs

Observer l'état de propreté du quartier, identifier les problèmes observés et leurs causes.

Réfléchir à un comportement responsable et respectueux.

Appréhender la réglementation liée à la propreté dans la ville.

Mode d'emploi

La grille de lecture sur la propreté en ville de la page suivante propose une enquête à partir d'une liste de lieux à analyser, qui n'est pas exhaustive : à vous de l'adapter en fonction de vos précédents repérages.

À partir de ces relevés, vous pourrez rebondir sur des questions de propreté et faire émerger des réactions face à ces constats.

Retransmission

Dans un premier temps :

- Classez les différents lieux, du moins propre au plus propre.
- Classez les différents types de déchets : d'où proviennent-ils ?
- Réalisez une synthèse des problèmes de propreté : quels sont les mobiliers et les services qui interviennent sur la propreté ? Quel type de déchets trouve-t-on en fonction des lieux ? Quels sont ceux liés à des problèmes de comportement ? Partez des relevés des enfants et mettez en évidence leurs points de vue sur les raisons de ce non-respect de l'environnement urbain.

Dans un second temps :

- Vous pouvez aborder le rôle des services publics qui s'occupent de la propreté en ville, pour montrer aux enfants que ces services ont un coût financé en partie par les impôts des habitants.
- Réfléchir à nos comportements (enfants et adultes) face à ce problème.
- Expliquer les différentes réglementations sur l'hygiène et la propreté.

Valorisation de la balade

L'enseignant/l'animateur peut valoriser cette intervention sous forme d'une série de panneaux d'exposition :

- en retraçant les trajets sur le plan du quartier (grand format pour y ajouter des anecdotes, des points de repère, des éléments remarquables, des photos...);
- en situant les différents arrêts où les enfants ont observé des « problèmes », identifiés par des légendes ;
- en illustrant les panneaux par des photos, des dessins ;
- en organisant un atelier d'écriture, afin que les enfants expriment leur ressenti par rapport à la problématique.

Prolongements

- aborder le thème des déchets dangereux : médicaments, solvants, peinture... (par le RAESP) ;
- proposer de lancer une campagne de propreté dans l'école ou la structure (par l'enseignant / l'animateur) ;
- sensibiliser les enfants à la collecte sélective des déchets.

SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Fiche n° 2 : Grille d'enquête sur la propreté en ville

LIEUX	Type de nuisance, de saleté À préciser : papier, prospectus, déjections animales, chewing-gum, tags...	Poubelles		Autres nuisances Notez les lieux où il y a des problèmes : • d'odeurs • de bruit	Constat • très sale • sale • peu sale • propre
		Taille, nombre, type (corbeille, conteneur...)	• remplies • à moitié remplies • pleines		
Trottoir					
Caniveau					
Mur, façade, palissade					
Espace vert parc, square, bois, jardin...					
Place, rue, rond-point					
Eau dans la ville caniveau, fontaine, mare...					
Le marché					
Le centre commercial					

SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Fiche n° 3 : Citoyenneté et déplacements en ville

Objectifs

- Prendre conscience des dangers en ville.
- Lire et comprendre la signalétique afin de se déplacer en toute sécurité.
- Appréhender les codes à respecter, susciter un comportement citoyen en ville.

Mode d'emploi

La grille de lecture sur la signalétique (voir page 27 : fiche n°3 « Enquête citoyenneté et déplacements en ville ») permet de décrypter et d'apprendre à lire les codes en ville. Elle donne des clés pour appréhender les dangers en ville, analyser les comportements et réflexes de chacun face à certaines situations.

Retransmission

Concernant la signalétique :

- Les panneaux relevés par les enfants : travail sur la compréhension des codes dans la ville. Le but est d'assimiler la différence entre les panneaux bleus ou rouge, les carrés, les ronds ou les triangles. Ils doivent prendre conscience qu'il est aussi important de les connaître que de les respecter.
- L'analyse des comportements et des situations observés lors de la balade : ceux qui sont source de danger pour le piéton, mais aussi ceux des piétons, d'un cycliste ou d'un roller ne respectant pas certaines règles. Abordez quelques règles simples sur la circulation.

Vous pouvez terminer l'atelier d'une manière ludique, en inventant des panneaux, à partir de règles ou d'informations proposées par les enfants.

- ▶ Inventoriez les raisons qui motivent les propositions des enfants.
- ▶ Proposez-leur d'inventer des slogans, de dessiner des symboles sur des triangles, des ronds ou des carrés.
- ▶ Vous pouvez valoriser leurs créations par une exposition de leurs panneaux dans la structure. Exemple : ne pas jeter de chewing-gums dans la cour, ne pas cueillir les fleurs des jardinières, créer une signalétique dans la structure, etc.

Concernant les risques :

- Repérez les risques dans la ville : à partir de la grille des enfants (fiche n°3), classez-les des plus dangereux aux moins dangereux, pour amener les enfants à connaître et comprendre des règles simples de sécurité.
- Puis expliquez des consignes, des attitudes à adopter : par exemple, dans la rue, quelles précautions faut-il prendre ? Où traverser ? Comment ?

Valorisation de la balade

L'enseignant/l'animateur/le RAESP peut valoriser cet atelier par une série de panneaux d'exposition :

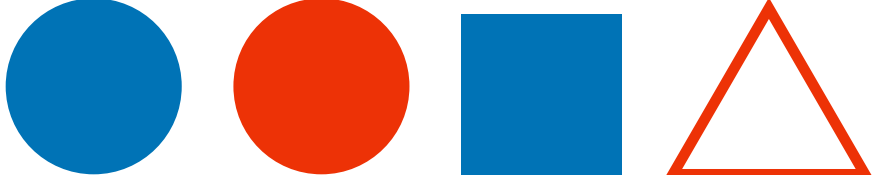
- les trajets retracés sur une carte du quartier (grand format pour y ajouter des anecdotes, des points de repères, des éléments remarquables) ;
- les différents points et arrêts où les enfants ont identifié des dangers ;
- les photos prises lors de la balade, les panneaux signalétiques créés par les enfants.

Prolongements

- écrire une charte du piéton avec les enfants ;
- élargir la thématique sur les supports d'information dans la ville (publicité, vitrines, informations municipales...);
- proposer une campagne d'information sur les déplacements et la sécurité en ville, qui sera diffusée dans la structure.

SORTIE DE TERRAIN : BALADE URBAINE

Fiche n° 3 : Grille d'enquête citoyenneté et déplacements en ville

LIEUX	QUI ? QUOI ?	OBSERVE
Les déplacements dans la rue	Qui roule en ville ? Note tous les moyens de transport que l'on trouve dans ta ville. _____	Quels sont les moyens les plus utilisés par les habitants pour se déplacer dans ta ville ? _____ _____
Les trottoirs	Qui circule sur les trottoirs ? Note tous les types de personnes qui les utilisent et leurs moyens de déplacement. _____	Quels sont les dangers pour toi ? Repère et écris les dangers quand on est piéton ou cycliste. _____ _____
La signalétique (panneaux) Installe-toi au centre d'une place ou aux feux d'un grand carrefour et choisis des panneaux !	Quels symboles peut-on trouver sur ces panneaux ? Dessine-en un au choix dans chacun des panneaux ci-dessous : 	A-t-on le droit de tout faire dans la rue ? Quels sont les autres codes que tu dois respecter dans la ville ? _____ _____ _____ _____
Les bruits en ville Place-toi dans un endroit bruyant (ex : un carrefour) puis un endroit calme	Enregistre ou écoute attentivement les bruits, puis note-les : - Endroit bruyant : _____ - Endroit calme : _____	Note les bruits qui te permettent de repérer les dangers de la rue : _____ _____ _____
Marques sur le sol	À quoi servent les marques sur le sol ? _____ _____	Choisis-en une et dessine-la sur ton carnet
La circulation Poste-toi à un feu rouge	Observe pendant 10 minutes au feu rouge : - les vélos ; - les motos ; - les voitures.	Combien y a-t-il de voitures qui attendent au feu rouge ? Combien de personnes par voiture ? Combien de voitures, de vélos ou motos passent à l'orange ou au rouge ? Note les réponses sur ton carnet

INTERVENTION EN CLASSE : LE BRUIT

Durée
2 h

Public
9 / 13 ans
du CM à la 5^e

Moyens

matériels : le CD-Rom avec les sons téléchargés, ordinateur avec haut-parleurs ou poste CD, « échelle de bruit » à photocopier, 2 jeux de rôles, sonomètre si possible
humains : l'enseignant et le RAESP

Problématique

Les sons, les bruits font partie de notre environnement au quotidien. Nous ne pourrions pas vivre dans un monde totalement silencieux. Pourtant, le bruit devient la première gêne citée par les habitants des villes. Plus de la moitié des Français se déclarent gênés par les bruits quotidiens. Il s'agit d'une pollution sonore qui peut aller jusqu'à mettre en danger notre santé. Entre réglementation et comportement, droits et devoirs, il s'agit de trouver la bonne mesure pour mieux vivre ensemble.

Objectifs

- Identifier les bruits de la ville au quotidien, les apprécier, les qualifier (approche subjective du bruit).
- Classer les bruits de la ville selon leur intensité sur l'échelle du bruit (approche objective – voir en p.30).
- Découvrir et comprendre la réglementation liée au bruit, les conséquences du bruit sur notre santé.
- Réfléchir aux comportements à adopter pour mieux vivre ensemble.

Objectifs scolaires

Français, expression orale. Citoyenneté.

Méthode

Active : les enfants sont mis en situation de découvrir, de chercher, de questionner, d'apprécier, de jouer (jeux de rôle autour du bruit), de donner leur avis.

Déroulement

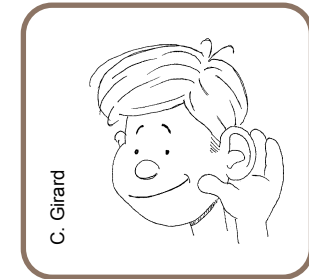
1. Écoute des différents bruits à partir du CD-Rom (liste des bruits en p.31)

Les enfants vont devoir :

- reconnaître les bruits, les distinguer, les nommer (plusieurs écoutes seront peut-être nécessaires pour confirmer la reconnaissance) ;
- dire ceux qu'ils aiment ou qu'ils trouvent agréables, ceux qu'ils n'aiment pas ou qu'ils trouvent désagréables et pourquoi.

Laissez alors un temps d'échange de 15 minutes pour que chacun s'exprime, sans jugement de valeur. Faites plutôt ressortir la subjectivité et demandez aux enfants d'expliquer leur choix.

Outil de sensibilisation à l'environnement destiné aux RAESP



Lien avec les missions des RAESP

Le RAESP peut s'appuyer sur ses missions de protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions sonores, sur la réglementation liée au bruit.

INTERVENTION EN CLASSE : LE BRUIT

2. Classement des bruits

Les enfants, par équipe de 2 ou 3, vont réfléchir pour replacer chacun des bruits entendus et reconnus sur **l'échelle du bruit** (voir en p.30 et photocopier le document selon le nombre d'équipes).

Au préalable, vous devrez expliquer et donner la définition des décibels, unité de mesure de l'intensité du bruit. Si vous possédez un sonomètre, vous pourrez faire une démonstration de mesure du bruit dans la classe. Expliquez la gêne occasionnée par le bruit soit par son intensité, soit par sa durée.

Puis chaque groupe présentera ses résultats et les retranscrira sur une échelle géante du bruit (à recopier au tableau ou sur une grande feuille). Vous pourrez réécouter les bruits au besoin et corriger au fur et à mesure les erreurs.

À partir de cette échelle, vous aborderez les **conséquences du bruit sur la santé** (notamment le seuil de danger pour l'oreille), en vous appuyant sur les bruits entendus (par exemple un morceau de musique très fort sur baladeur, une perceuse, un moteur de voiture qui vrombit ou un klaxon) en insistant toujours soit sur l'intensité, soit sur le caractère répétitif.

3. Réglementation des bruits : pourquoi la loi ?

Vous pourrez aborder la réglementation et les peines encourues.

4. Jeux de rôles

Ces saynètes permettent aux enfants d'être confrontés au problème des nuisances sonores. Le but est de leur faire **prendre conscience que nos comportements génèrent des nuisances**. Elles conduisent à réfléchir aux attitudes à adopter pour mieux vivre ensemble.

- **Situation 1 (3 acteurs)** : un enfant doit raconter ou lire une histoire à d'autres pendant qu'autour d'eux, il y a du bruit (remettre le CD-Rom fort).
 - ▶ Que se passe-t-il ? Que doit faire chacun pour communiquer, être entendu ?
- **Situation 2 (4 acteurs)** : lors d'une soirée d'anniversaire, la fête bat son plein, tout le monde danse, s'amuse. Soudain, la sonnerie retentit, les voisins (2 acteurs) viennent demander de baisser le son car ils ne peuvent pas dormir.
 - ▶ Que se passe-t-il ? Comment s'arranger sans appeler la police ? Dans un premier temps chacun reste sur ses positions sans écouter l'autre : le conflit s'amorce. La scène se termine par un appel à la police.

Puis vous proposez de rejouer la scène en leur demandant de chercher un terrain d'entente. Comment ? Aux acteurs de chercher... S'ils ne trouvent pas de compromis, proposez d'échanger un ou deux acteurs pour rejouer la scène jusqu'à ce que l'entente soit trouvée.

Enfin, analysez avec les enfants ce qui s'est passé, ce qu'il aurait fallu faire, etc.
- **Autre version** : la scène peut se jouer avec l'intervention de la police.
 - ▶ Que se passe-t-il ? Quel est son rôle ? Que prévoit la loi en matière de bruit de voisinage ? Comment prévenir les conflits ? Comment ne pas gêner ses voisins tout en faisant du bruit au quotidien ?

Prolongements

Sortie pour enregistrer les bruits du quartier à différents endroits, ou enregistrer les bruits au sein du collège (en classe, dans le couloir, dans la cour, à la cantine).

Sortie pour mesurer les bruits à l'aide d'un sonomètre.

Établir une carte du bruit du collège ou du quartier.

Bibliographie

• Pour les enfants :

« Le bruit », Michèle Mira Pons, collection « Agir pour ma planète », éditions Milan Jeunesse.

• Pour l'enseignant, l'animateur, le RAESP :

« Le bruit, un défi quotidien », revue Textes et documents pour la classe n° 806, éditions CNDP.

Associations en Île-de-France

Bruitparif : <http://www.bruitparif.fr>











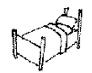

Ecophylle : <http://www.ecophylle.org/>

CIDB : <http://www.infobruit.org>

Découvrir toutes les associations sur : <http://www.environnement-annuaire.net/bruit-nuisances-sonores/bruit-nuisances-sonores.php>

INTERVENTION EN CLASSE : LE BRUIT

L'échelle du bruit

Db		Classe ici les bruits entendus		Db
130	DESTRUCTEUR de l'oreille interne		 Avion au décollage : 130	130
120	DOULOUREUX		 Voiture de course : 120	120
110	DANGEUREUX		 Concert, boîte de nuit : 110	110
100	PÉNIBLE		 Baladeur (maxi) : 100	100
90			 Cantine scolaire : 85	90
80	FATIGUANT		 Voiture : 75	80
70			 Aspirateur : 70	70
60			 Salle de classe : 65	60
50			 Machine à laver : 50	50
40	CALME		 Bureau : 40	40
30			 Chambre : 30	30
20				20
10			 Vent : 10	10
0	SILENCIEUX			0

Mode d'emploi

Photocopiez la partie gauche et distribuez-la aux enfants, pour qu'ils y placent les bruits que vous leur ferez entendre. Pour votre information, vous trouverez sur l'échelle de droite le classement d'un certain nombre de bruits de référence.

Information

L'échelle des décibels est une échelle logarithmique. Ainsi, 3 décibels supplémentaires correspondent à un doublement du niveau sonore, et 10 décibels multiplient celui-ci par 10. Les décibels ne s'additionnent pas : deux machines à laver de niveau sonore de 50 db ne font pas un bruit de 100 db mais de 53 db. Comme il est impossible pour les enfants d'appréhender la notion d'échelle logarithmique avant le lycée, soyez prudent en parlant des décibels et insistez plutôt sur les notions de nuisance et de danger.

INTERVENTION EN CLASSE : LE BRUIT

1. Le départ du RER

85 db

2. La circulation routière

75 db

3. Les travaux

90 db

4. Le balai dans la cour

30 db

5. Le marché

65 db

6. Les sirènes de la ville

100 db

7. L'avion qui atterrit

120 db

8. Le tonnerre

130 db

9. La foule en délire

105 db

10. La mouche

15 db

11. La chasse d'eau

65 db

12. Le téléphone

70 db

13. Le chien qui aboie

90 db

14. Le sèche-cheveux

65 db

15. La porte rouillée

30 db

VISITE DE SITE : UNE DÉCHETTERIE

Durée

3 séances
de 1h30 à 3h

Public

8 / 10 ans

Moyens

matériels : carnets de notes, questionnaire, appareil photo
humains : l'enseignant / l'animateur et le RAESP en classe + un ou plusieurs accompagnateurs pour la sortie

Problématique

La production de déchets qu'engendre notre mode de consommation pose aujourd'hui deux problèmes d'envergure. L'un est quantitatif : chaque habitant jetant **plus de 1 kg de déchets ménagers par jour**, comment arriver à traiter des quantités toujours plus importantes ? L'autre est qualitatif, la toxicité de certains déchets pouvant porter atteinte à notre santé et à l'environnement (pollution de l'air, du sol et de l'eau). L'incinération permet de récupérer de l'énergie mais augmente l'effet de serre (CO₂) et n'est pas exempte de pollutions (dioxines...). L'enfouissement est désormais réservé aux déchets ultimes (non valorisables). Le tri à la source (à domicile ou en apport volontaire à la déchetterie) et le recyclage sont indispensables pour diminuer le gaspillage des ressources, en les associant à une consommation responsable à l'achat.

Objectifs

- **Comprendre l'intérêt du tri** pour le recyclage ainsi que l'intérêt du tri à la source.
- **Découvrir l'usage et le fonctionnement** d'une déchetterie.
- **Découvrir la réglementation** relative au traitement des déchets ménagers, à la pollution et aux nuisances créées par les déchets abandonnés.

Objectifs scolaires

Sciences et technologie, français (expression orale et écrite), éducation civique.

Méthode

Active : les enfants vont être mis en situation d'élaborer leurs propres questions qu'ils poseront lors de la visite de la déchetterie (il ne s'agit pas d'une visite conférence), puis de rendre compte de ce qu'ils ont compris par rapport au fonctionnement de la déchetterie et à la réglementation relative aux déchets.

Déroulement

1. Séance préparatoire en salle

- Élaboration d'un questionnaire par les enfants
- Organisation du déroulement de la visite

2. Visite de terrain de la déchetterie

3. Séance de retransmission en salle

Outil de sensibilisation à l'environnement destiné aux RAESP



Lien avec les missions des RAESP

Le RAESP peut s'appuyer sur ses missions de protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions notamment provoquées par les déchets : quels types de pollutions ? Que prévoit la loi ? (responsabilité de chacun L. 541-2 du code de l'environnement), Qu'apporte la création d'une déchetterie en matière de lutte contre les dépôts sauvages par exemple ?

VISITE DE SITE : UNE DÉCHETTERIE

1. Séance préparatoire en salle (1h30 à 2h)

Élaboration d'un questionnaire par les enfants :

Constituez 4 équipes, chaque équipe recherchant des questions sur un thème :

- **la découverte du métier** : qui fait quoi, comment, dans quelles conditions ?
- **l'usage et le fonctionnement de la déchetterie** : pour qui, à quelles conditions, comment, heures d'ouvertures, collecte des bennes ?
- **les déchets apportés** : leurs quantités, leur qualité (déchets ménagers, toxiques, industriels) ;
- **leurs circuits, leurs voyages** : que deviennent-ils après la déchetterie ?
- **La réglementation des déchets** : nuisances, pollution, principe pollueur-payeur, les déchetteries sont-elles obligatoires ?

Organisation du déroulement de la visite :

Qui pose les questions et dans quel ordre (chaque enfant peut avoir, selon le nombre de questions produites, au moins deux questions à poser) ? Qui prend des notes ? Qui prend des photos ? Annoncez aux enfants la date de la visite (ou la transmettre à l'enseignant) et les règles à respecter lors de la visite.

2. Visite de terrain (1/2 journée, dont 1h30 in situ)

Visite : accueil des enfants, rappel des consignes de sécurité, présentation de l'employé ou gérant de la déchetterie.

Avant de démarrer : 1^{re} question ou rappel : à quoi sert une déchetterie ?

Arrêt devant chaque benne pour découvrir le type de déchets apportés.

Questions des enfants dans l'ordre convenu au fur et à mesure :

- questions par les enfants prévus sur la qualité et les quantités de déchets récupérés ;
- prise de notes et photos par les enfants prévus ;
- interview par les enfants prévus de l'employé ou gestionnaire sur son métier et le fonctionnement de la déchetterie
- interview de l'employé, prévue par les enfants et le RAESP, sur la réglementation d'une déchetterie relative aux nuisances engendrées par les déchets abandonnés. Que prévoit la loi ?

3. Séance de retransmission en salle (1h30 à 2h)

Compte-rendu de la visite par petits groupes (ceux organisés pour les interviews) :

- un rapporteur de chaque groupe expose les informations collectées et montre les photos correspondantes ;
- les autres enfants posent des questions au groupe ou complètent au besoin ;
- si les enfants ne savent pas, le RAESP ou l'enseignant/l'animateur complète.

Phase préparatoire

Rechercher la déchetterie à visiter et contacter son gestionnaire.

Prolongements

• découverte d'un métier

en lien avec le traitement des déchets, possibilité de découvrir d'autres métiers liés à la propreté et au recyclage ;

• durée de vie des déchets

réglementation, nuisances, gestion des déchets à l'école ou dans la commune, tri et recyclage ;

• semaine européenne de la réduction des déchets

faire participer les enfants en informant l'enseignant.

Consultez les ressources pédagogiques et dates sur <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

Bibliographie

- « 30 mots clés pour comprendre la collecte sélective » Robert Fidenti, ENEE
- « La saga des ordures du Moyen Âge à nos jours » Catherine de Sylguy, le Cherche Midi éditions
- « Ma planète, ça me regarde » B. Boyer, Gallimard
- « Les déchets », J.F Noblet, Milan jeunesse

Avant la retransmission,

l'enseignant/l'animateur aura travaillé avec les enfants afin de mettre au propre les informations collectées et choisir les photos illustrant les informations.

FICHE D'ÉVALUATION : À faire remplir par l'enseignant ou l'animateur

Il est important de remplir cette fiche d'évaluation pour permettre d'améliorer l'impact des interventions

École ou centre de loisirs : _____

Nom de l'enseignant ou de l'animateur : _____

Classe ou tranche d'âge : _____

Titre de l'intervention : _____

Durée de l'intervention : _____

L'intervention

L'intervention vous a-t-elle paru :

- Adaptée au niveau des enfants Oui Non
- Trop longue Oui Non
- Trop courte Oui Non

L'intervention a-t-elle été :

- | | Très satisfaisante | Satisfaisante | À améliorer |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Sur le plan pédagogique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Sur les outils utilisés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Sur le contenu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

L'objectif de départ :

- A-t-il été atteint Oui Non

Si non, pourquoi :

Remarques diverses :

Le gendarme RAESP

Nom du gendarme et brigade :

Ponctualité

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- À améliorer

Relation avec l'enseignant/l'animateur

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- À améliorer

Relation avec les enfants

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- À améliorer

Remarques diverses

FICHE D'ÉVALUATION : À faire remplir par l'enseignant ou l'animateur

Les acquisitions : cochez du moins satisfaisant (1) au plus satisfaisant (5)

Les enfants ont-ils identifié les problèmes soulevés par le thème ? _____ **1 2 3 4 5**

Les enfants se sentent-ils concernés ? _____ **1 2 3 4 5**

Les enfants ont acquis :
 La notion de _____ **1 2 3 4 5**

La notion de _____

La participation des enfants

Les enfants ont-ils joué avec plaisir ? Oui Non

Sont-ils demandeurs d'autres activités ? Oui Non

Quelles ont été leurs activités préférées ? _____

Les activités

Nom de l'activité				
Très satisfaisant				
Satisfaisant				
À améliorer				

Remarques : _____

Prolongements

Pensez-vous approfondir le sujet ?

Oui

Non

L'intervention vous a-t-elle donné envie de poursuivre d'autres actions, d'autres projets ?

Oui

Non

Quels autres sujets aimeriez-vous aborder ?

Quels actions ou projets souhaiteriez-vous mener ?

Remarques :

Méthodologie

Les démarches pour monter une action pédagogique

- en milieu scolaire
- en centre de loisirs municipal

MONTER UNE ACTION DANS LE CADRE SCOLAIRE

L'accord de la hiérarchie

Quel que soit le nombre de vos interventions, vous ne pouvez intervenir dans une école primaire qu'avec l'accord du directeur de l'établissement et celui de l'inspecteur de l'Éducation Nationale ou dans un collège avec l'accord du principal. **Au préalable, vous devez également informer votre propre hiérarchie, puis lui rendre compte de vos interventions.**

La marche à suivre

Si vous prenez l'initiative de proposer des interventions, la première démarche à effectuer est de contacter – par courrier et /ou par téléphone – l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) à laquelle sont rattachées les écoles où vous souhaitez intervenir. Présentez votre mission (vous pouvez créer votre propre fiche de présentation ou utiliser la fiche de présentation des RAESP située en p.4), vos interventions (fiches pédagogiques et fiche d'évaluation de la p.11 à la p.35) et demandez l'accord de l'inspecteur ou du conseiller pédagogique. L'inspection transmettra aux directeurs d'écoles concernés. Téléphonnez-leur ou rencontrez-les, ce sont eux qui vous présenteront les enseignants volontaires. Le travail de préparation pourra alors commencer.

Si vous êtes sollicité par un enseignant pour des interventions, rencontrez-le en présence du directeur ou avec son accord.

Recueillez ses attentes, présentez vos interventions (fiches pédagogiques) et préparez les séances avec lui.

De son côté, le directeur demandera l'accord à l'IEN, ou il vous proposera de faire la demande vous-même.

Dans tous les cas, assurez-vous de l'accord du directeur **et** de l'IEN avant d'intervenir.

Le cadre institutionnel d'un enseignant

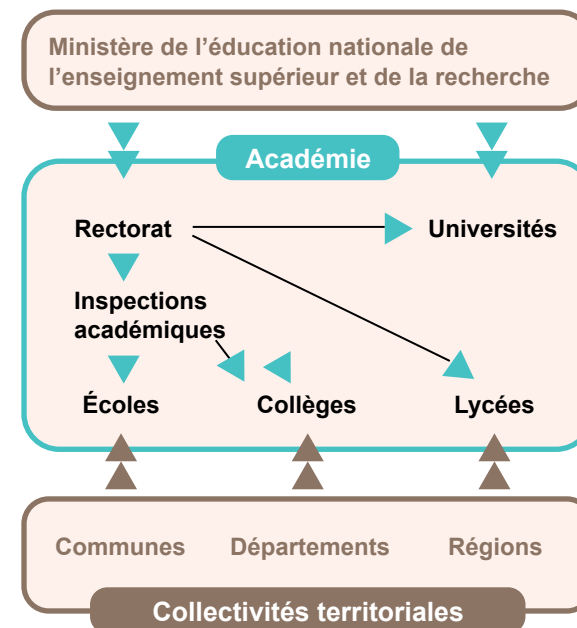


Schéma d'après le site de l'Éducation Nationale

À quelle période proposer vos interventions ?

Pour une intervention au 1^{er} trimestre, il est préférable de faire des propositions dès le mois de mai de l'année précédente (préparation des projets d'école).

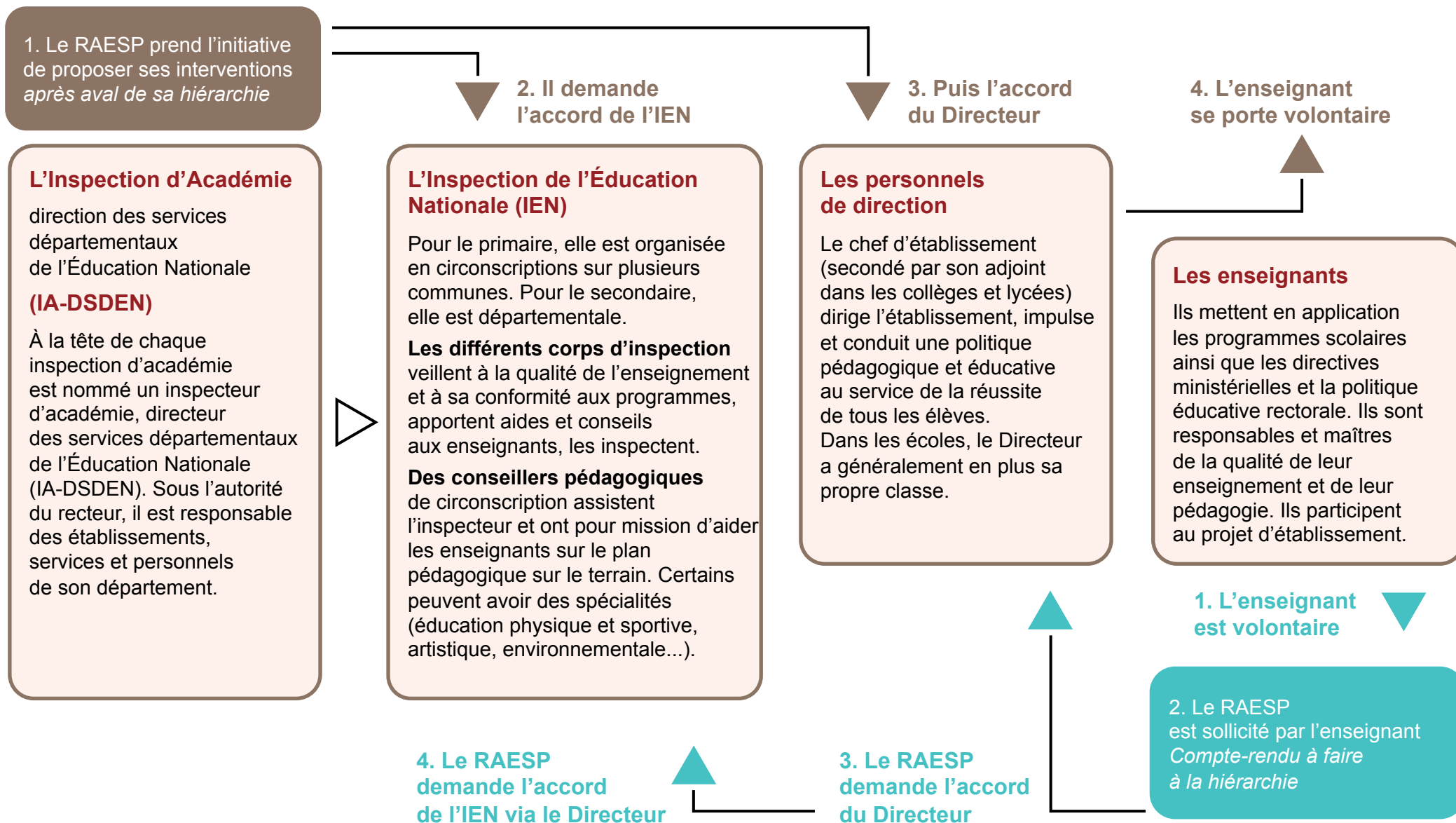
Pour une intervention au 2^e trimestre, ce sera dès la rentrée en septembre ou à la fin du 1^{er} trimestre.

Pour une intervention au 3^e trimestre, ce sera à la fin du 1^{er} ou du 2^e trimestre.

Il est préférable d'avoir un trimestre d'avance.

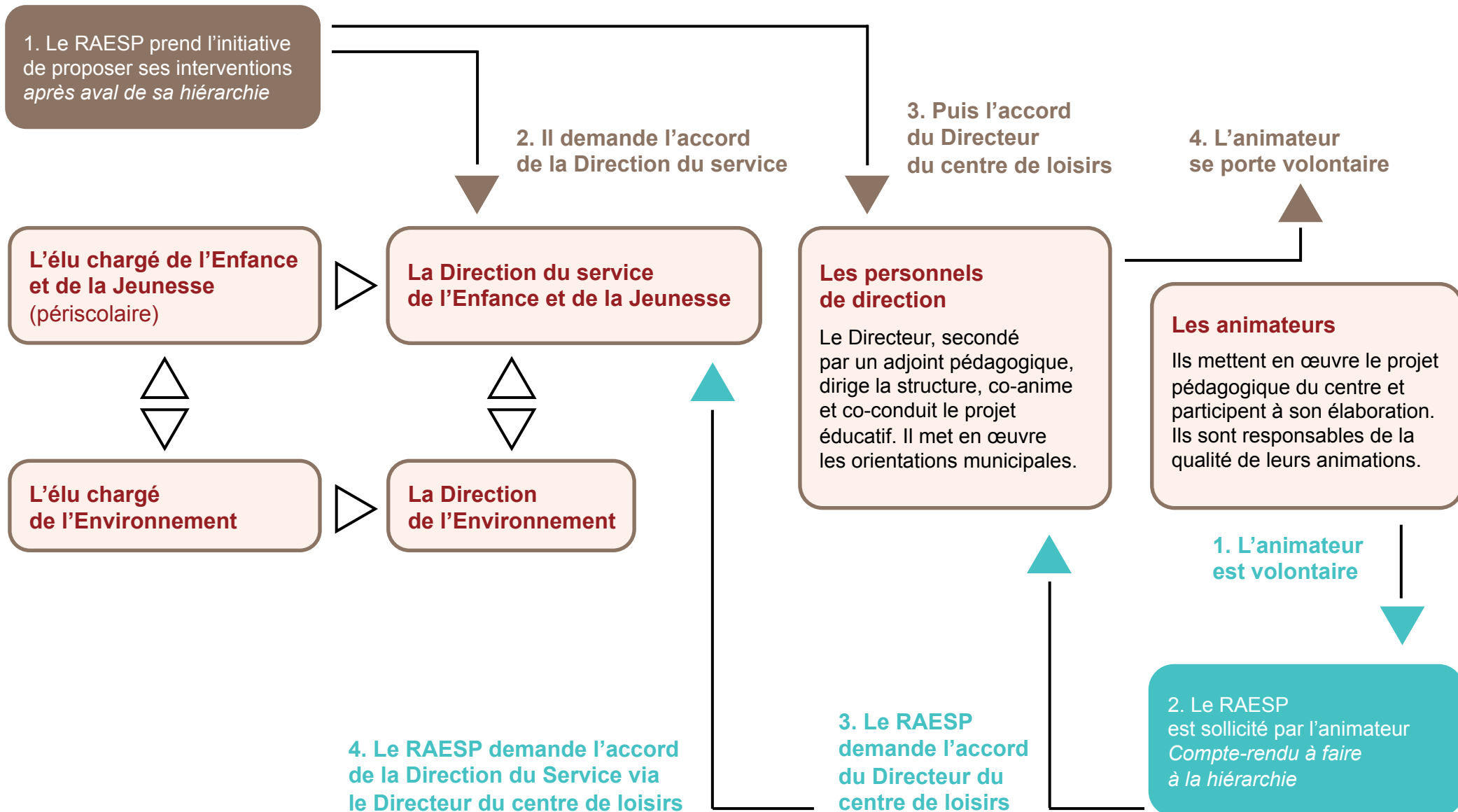
MONTER UNE ACTION DANS LE CADRE SCOLAIRE

En milieu scolaire Schéma réalisé à partir d'informations recueillies sur le site Internet de l'Éducation Nationale



MONTER UNE ACTION DANS UN CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

En centre de loisirs municipal



Annexes

**Répertoire des acteurs de l'Éducation
à l'Environnement**

Présentation des partenaires

- L'ARENE Île-de-France
- Le CPN les Bédégars
- Initiatives environnement
- Vivacités Île-de-France

INSTITUTIONS - ORGANISMES PUBLICS

National

Le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP)

Le Centre de ressources de l'Éducation Nationale. À voir notamment : la « Cyberbibliothèque du SCEREN », la librairie de l'éducation. <http://www2.cndp.fr/>

L'Éducation Nationale

Eduscol publie des ressources et données sur l'EEDD, des exemples d'actions, des formations, les programmes par disciplines... <http://eduscol.education.fr/>

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

Des informations notamment sur l'actualité en environnement : colloques, concours, appels à projet... <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Sur demande écrite, l'ADEME envoie des supports, tels que des affiches, des plaquettes, des jeux éducatifs, sur le thème des énergies, de l'air, du bruit, des déchets, des transports... <http://www.ademe.fr/>

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

De renommée mondiale, le MNHN présente à Paris des collections exceptionnelles de paléontologie, botanique, minéralogie, ainsi que la grande galerie de l'évolution, un jardin botanique et une ménagerie. Il regroupe des scientifiques spécialistes de toutes les disciplines. <http://www.mnhn.fr>

La Bergerie Nationale (CEZ)

Depuis deux siècles, elle constitue un lieu d'expérimentation et de diffusion de l'innovation. Traditionnellement consacrée à l'élevage et centre de formation, elle est aujourd'hui un Établissement Public National qui s'est vu confié de nouvelles missions centrées autour de l'agriculture durable, du développement local, du tourisme rural et de l'éducation à l'environnement. La Bergerie Nationale anime l'opération interministérielle « À l'école de la forêt », qui soutient la réalisation de projets de classes primaires découvrant la forêt. Pour en savoir plus : <http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/>

L'ONF (Office National des Forêts)

Une direction territoriale existe dans chaque région. <http://www.onf.fr/>

Le Centre d'Initiation à la Forêt de Fontainebleau (CIF) est une structure à vocation pédagogique. Elle propose des supports ludiques et pédagogiques sur la forêt de Fontainebleau, son histoire et sa gestion sylvicole (des documents sont disponibles).

Contact : ONF - Centre d'Initiation à la Forêt, La Faisanderie, 77300 Fontainebleau.
@ : info.foret-fontainebleau@onf.fr

RARE (Réseau national des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement)

Créé en 1995, le Réseau national des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement regroupe 10 partenaires qui interviennent, à l'échelle des régions et auprès des acteurs locaux, pour favoriser la prise en compte de la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'un développement durable.

<http://www.rare.fr/>

INSTITUTIONS - ORGANISMES PUBLICS

Régional

La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Des directions existent dans chaque région et proposent des supports pédagogiques (affiches, expositions, jeux, films...) sur les thèmes de l'EEDD.

<http://ile-de-france.ademe.fr/>

L'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)

Établissement public du ministère de l'Écologie dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. Elle propose un module éducatif appelé **classe d'eau** dont l'objectif est de responsabiliser différents publics à la protection de l'eau. Divers outils pédagogiques et ressources sont à la disposition des acteurs de l'éducation.

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

L'ARENE Île-de-France

(Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies)

L'ARENE participe à la mise en œuvre du développement durable. Expert et référent de la Région francilienne, elle accompagne les collectivités locales et les acteurs régionaux dans leurs démarches. Partenaire des acteurs institutionnels et économiques régionaux, l'ARENE fédère les compétences pour impulser et accompagner des projets éco-responsables, optimiser leur mise en œuvre, disséminer l'expérience et pérenniser leur existence. <http://www.areneidf.org> rubrique « éducation et pédagogie »

Les CRDP (Centres Régionaux de Documentation Pédagogique)

Établissements publics nationaux à caractère administratif sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les CRDP proposent des ressources pédagogiques et éducatives y compris sur l'Éducation au Développement Durable (EDD). En Île-de-France, il existe trois CRDP : Paris : <http://crdp.ac-paris.fr/> - Versailles : <http://www.crdp.ac-versailles.fr/> - Créteil : <http://www.crdp.ac-creteil.fr/>

Les Académies de l'Éducation Nationale

En Île-de-France, celles de Versailles, Créteil et Paris proposent des sites Internet avec des ressources sur l'EDD : Créteil : <http://tursan.ac-creteil.fr/eedd/spip/> - Versailles : <http://www.edd.ac-versailles.fr/> - Paris : eedd.scola.ac-paris.fr

Les DIREN (Directions Régionales de l'Environnement)

Service déconcentré du ministère de l'Écologie et du Développement Durable. L'éducation et la formation sont des volets indispensables d'accompagnement des politiques publiques relatives à l'environnement et au développement durable. Dans ce domaine, la DIREN exerce des missions d'incitation et d'appui.

<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/>

Les DRDJS (Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports)

Service déconcentré du ministère de la Santé et des Sports. En Île-de-France, la DRDJS apporte son soutien technique, pédagogique ou financier aux associations agréées Jeunesse Éducation Populaire. <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les 46 parcs agissent pour la protection et la mise en valeur de grands espaces ruraux habités, participent à l'aménagement du territoire et au développement économique, social, culturel, réalisent des actions exemplaires et ont une mission d'accueil, d'information et d'éducation du public (scolaire, extra scolaire, et grand public). Ils sont regroupés dans la Fédération des PNR de France. <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/>

Les Muséums d'Histoire Naturelle

Situés dans les grandes villes de France, ils présentent leurs collections et organisent des expositions temporaires, conférences, visites. Ils proposent également des activités et animations pédagogiques et disposent d'une bibliothèque scientifique.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

National

La JPA (Jeunesse au Plein Air)

Cette confédération laïque regroupe les principales fédérations organisant les vacances et les loisirs éducatifs des enfants et adolescents. Elle agit notamment pour le développement durable dans les centres de vacances et de loisirs.

<http://www.jpa.asso.fr/>

Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active)

Association d'éducation populaire et mouvement d'éducation nouvelle, les CEMEA propose un répertoire de ressources documentaires et des outils : <http://www.cemea.asso.fr/>

Les FRANCAS

Cette fédération laïque de centres de loisirs propose des pratiques éducatives scientifiques et techniques.

<http://www.francas.asso.fr/>

La Fédération nationale Léo Lagrange

Réseau d'associations d'éducation populaire, la fédération s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux adultes, dans les domaines des loisirs, du sport, de l'animation locale...

<http://www.leolagrange-fnll.org/>

La Ligue de l'enseignement

Sur le site Internet de la Ligue, voir notamment la rubrique « nos outils » sur l'environnement et le développement durable.

<http://www.laligue.org/>

Régional

La FOL

(Fédération des Œuvres Laïques)

Délégation de la Ligue de l'enseignement.

Il existe des FOL dans chaque département.

Les FRANCAS

Il existe des délégations dans chaque région.

En Île-de-France, elles sont regroupées au sein de l'Union Régionale des Francas d'Île-de-France.

UR Francas IdF, 10 rue Tolain, 75980 PARIS
CEDEX 20. - Tél : 01 44 64 21 70

<http://www.francas.asso.fr/>

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

National

LES COLLECTIFS ET RÉSEAUX D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Ils emploient des personnes qualifiées dans les domaines de la pédagogie et de l'animation. Ils sont à l'origine de nombreux outils pédagogiques et ils relaient des opérations nationales ou locales.

Le CFEEDD

(Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable)

Créé en 1997, ce collectif rassemble des acteurs associatifs et institutionnels nationaux (associations d'éducation à l'environnement, associations d'éducation populaire, associations de protection de l'environnement, syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, de parcs régionaux, de consommateurs, d'acteurs de la ville...) pour être la plate-forme représentative et reconnue des acteurs de la société civile œuvrant en faveur du développement de l'éducation à l'environnement en France.

Des ressources documentaires sont disponibles sur le site du CFEEDD :

<http://cfeedd.org/papyrus.php>

Le réseau École et Nature

Espace de partage d'expériences et d'innovation pédagogique met en relation un grand nombre d'acteurs de l'Éducation à l'Environnement : éducateurs (enseignants, animateurs...), collectivités, acteurs du secteur privé, structures d'éducation, etc.

<http://reseaucoleetnature.org/>

Le réseau Citéphile

Ce réseau rassemble des acteurs de l'Éducation à l'Environnement urbain pour réunir leurs savoir-faire, afin de créer une culture commune génératrice de pratiques nouvelles, complètes et reconnues. Il regroupe praticiens de la ville, architectes, urbanistes, géographes, collectivités, structures d'éducation à l'environnement qui développent des actions sur la ville. [http://](http://ciephile.gandi-site.net/)

ciephile.gandi-site.net/

LES FONDATIONS

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH)

Son but est d'agir sur les changements de comportement individuels ou collectifs afin de préserver la planète. Elle développe ses programmes sur quatre thématiques : climat et économies d'énergie, alimentation durable et solidaire, biodiversité et territoires, gestion durable du littoral et des milieux marins.

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/>

La Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE)

Cette ONG est présente dans 46 pays.

Son office français (Of-FEEE) développe trois programmes en milieu scolaire :

- Jeunes Reporters pour l'Environnement : <http://www.jeunesreporters.org/>
- Éco-école : <http://www.eco-ecole.org/>
- Stockholm Junior Water Prize : <http://www.juniorwaterprize.fr/>

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

National

LES FÉDÉRATION, UNIONS ET ASSOCIATIONS

La FCPN (Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature)

Elle apporte des conseils sur la création d'un club nature, propose des livrets d'activités, organise des campagnes de sensibilisation et de protection de l'environnement. <http://www.fcpn.org/>

La fédération FNE (France Nature Environnement)

La plupart des associations locales de protection de la nature et de l'environnement sont regroupées au sein de fédérations départementales ou régionales, elles-mêmes regroupées au sein de la fédération nationale, France Nature Environnement. <http://www.fne.asso.fr/>

En voici quelques-unes concernant :

- **les mammifères** : la SFPEM, Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères. <http://www.sfepm.org/>
- **les chauves-souris** : le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges <http://www.museum-bourges.net/>
- **les oiseaux** : la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) nationale ou les délégations régionales. <http://www.lpo.fr/>
- **les insectes** : l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement). <http://www.insectes.org/opie/monde-des-insectes.html>
- **les amphibiens et les reptiles** : la SHF (Société Herpétologique de France). <http://lashf.fr/>
- **la botanique** : Tela Botanica. <http://www.tela-botanica.org/>
- **les animaux sauvages blessés** : l'UFCS (Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage). <http://uncs.chez.com/>
- **les espèces menacées** : le WWF-France <http://www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/especes-menacees> et la CITES (faune et flore menacées d'extinction) <http://www.cites.org/fra/index.shtml?reloaded=true>

La FNCAUE

(Fédération Nationale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)

Les Centres d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont des organismes départementaux. Ils ont pour but de promouvoir la qualité architecturale urbaine et paysagère. <http://fncaue.fr/>

L'UNCPPIE

(Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)

Les CPIE sont regroupés au sein d'une union nationale qui a pour rôle d'animer et de coordonner le réseau des CPIE, en termes d'information, de formation, d'appui à la gestion, de communication et d'ouverture sur des partenariats nationaux et internationaux. <http://www.cpie.fr/>

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Régional

LES RÉSEAUX RÉGIONAUX EEDD

Dans la plupart des régions et certains départements, il existe des réseaux d'Éducation à l'Environnement. Ces structures mettent en lien des acteurs associatifs, institutionnels, du monde de l'entreprise et des individuels. On retrouve la plupart du temps les « **GRAINE** » (Groupes Régionaux d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement) ou d'autres réseaux d'EEDD, des réseaux régionaux d'Éducation à l'Environnement urbain, des unions régionales des CPIE (URCPIE) et unions régionales des CAUE (URCAUE).

Voici les principaux acteurs régionaux de l'EEDD :

- **Alsace** : ARIENA Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace. <http://www.ariena.org/>
- **Aquitaine** : GRAINE Aquitaine. <http://www.graine-aquitaine.org/>
- **Bretagne** : REEB le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne. <http://www.reeb.asso.fr/>
- **Centre** : GRAINE Centre. <http://www.grainecentre.org/>
- **Île-de-France** : GRAINE IdF. <http://www.graine-idf.org/> Vivacités IdF. <http://www.vivacites-idf.org> et URCAUE. <http://www.urcaue-idf.archi.fr/>
- **Languedoc-Roussillon** : GRAINE Languedoc-Roussillon. <http://grainelr.org/papyrus.php>
- **Lorraine** : URCPIE tél. 03 29 87 36 65 ; GRAINE Lorraine <http://www.grainelorraine.org/>
- **Midi-Pyrénées** : GRAINE Midi-Pyrénées. <http://www.grainemidipy.org/>
- **Nord-Pas-de-Calais** : VivaCitéS. www.vivacites-npdc.org/ GRAINE Pays du Nord tél. 03 62 65 43 47
- **Normandie** : GRAINE <http://www.graine-basse-normandie.net/>
- **PACA** : GRAINE Paca. <http://www.grainepaca.org/>
- **Pays de Loire** : GRAINE Pays de Loire <http://www.graine-pdl.org/>
- **Poitou-Charentes** : GRAINE Poitou-Charentes. <http://www.grainepc.org/>
- **Rhône-Alpes** : GRAINE Rhône-Alpes <http://www.grainepc.org/> FRAPNA Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature. <http://www.frapna.org/>
- **Alpes** : REEMA Réseau d'Éducation à l'environnement montagnard alpin. <http://www.reema.fr/>
- **Guyane** : GRAINE Guyane @ : graineguyane@wanadoo.fr

Réseau national Bienvenue à la Ferme

Réseau de fermes pédagogiques en France qui proposent des activités en lien avec l'Éducation à l'Environnement. Un relais pour chaque région. <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

Réseau régional À la Découverte de la Ferme

Réseau d'agriculteurs et de partenaires qui agissent pour valoriser l'agriculture francilienne par la pédagogie. <http://www.decouvertedelaferme-idf.fr/>

Les associations de protection de la nature et de défense de l'environnement :

On y trouve des personnes-ressources et des informations sur la faune et la flore (associations de protection de la nature) et sur l'environnement (urbanisme, déchets, eau, énergie, transports...). Beaucoup mènent des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, et ont des outils pédagogiques.

Île-de-France

Le Collectif d'Éducation à l'Environnement Francilien (CEEF) : www.ceef.eu/

L'ARENE Île-de-France est membre fondateur du CEEF - de nombreuses ressources pédagogiques sont en téléchargement sur www.arenidf.org/

Les principaux réseaux associatifs de l'EEDD :

GRAINE Île-de-France. www.graine-idf.org
Vivacités Île-de-France. www.vivacites-idf.org/

L'ARENE ÎLE-DE-FRANCE

Organisme associé au Conseil régional, pôle d'expertise et de ressources de référence, favorisant l'intégration du développement durable

L'ARENE – Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies – accompagne dans leurs démarches de développement durable les collectivités locales et les acteurs régionaux.

Ses domaines d'intervention actuels sont les énergies renouvelables et locales, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, le développement économique, l'économie sociale et solidaire, l'emploi, les territoires, quartiers et constructions durables, les agendas 21 locaux, la mobilité, l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté, la solidarité Nord-Sud, la prospective, les zones d'activité... Ils reflètent la diversité du concept de développement durable.

En collaboration avec la Région, et en tant que partenaire des acteurs locaux, l'agence initie, dynamise, essaime et pérennise les projets écoresponsables. Elle accompagne et facilite les conditions de leur mise en œuvre, repère et favorise l'émergence et la diffusion des bonnes pratiques, anticipe les freins au changement, imagine les solutions nouvelles.

L'ARENE agit également au sein des réseaux nationaux et européens des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE et FEDARENE). Elle anime, co-anime ou s'engage auprès de plus d'une dizaine de réseaux d'acteurs incontournables dans leur domaine (le CEEF pour l'EEDD).

Produire, mobiliser, transmettre les connaissances, expertises et ressources dans un souci d'intérêt général, telle est la finalité de l'ARENE. Ses travaux sont relayés sur son site internet qui y met à disposition en téléchargement l'ensemble de ses ressources, outils méthodologiques, rapports, fiches techniques et actualités.

L'ARENE est membre :

- **du RARE** (Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement) <http://www.rare.fr/>
- **de la FEDARENE** (Fédération Européenne Des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement) <http://www.fedarene.org/>
- **du CEEF** (Collectif d'Éducation à l'Environnement Francilien) <http://www.ceef.eu/>



www.arenidf.org

Adresse :
94 bis, avenue de Suffren - 75015 Paris
Tel : 01 53 85 61 70

Contact :
Hélène Sanchez
h.sanchez@arenidf.org

[Consultez nos ressources et outils pédagogiques](#)

LES BÉDÉGARS

Club CPN : Connaître et Protéger la Nature

Les Bédégars est une association d'éducation à la nature et à l'environnement. Ses missions sont axées sur le conseil, l'aide au montage de projets et la valorisation par la vidéo.

- **« Mon école, la plus petite réserve naturelle du monde »**

Transformez votre cour d'école – même en milieu urbain – en une réserve naturelle éducative, en plantant une haie champêtre, en posant des nichoirs, en créant un refuge à insectes : les Bédégars sont là pour vous conseiller.

- **« Agendas 21 scolaires »**

De l'apprentissage des écogestes à la mise en place d'une restauration collective responsable, l'Agenda 21 scolaire est une démarche éducative et opérationnelle basée sur la concertation. La démarche doit être pilotée par l'équipe enseignante, mais par leur expertise les Bédégars peuvent jouer le rôle de facilitateur.

- **Vidéo**

Les Bédégars disposent d'un matériel professionnel pour vous aider à mettre en valeur vos projets environnementaux par de petits reportages.

- **Chantiers nature**

Zones humides, pelouses à orchidées, passages à crapauds : nos bénévoles passent à l'action. L'association participe également à des études et à des inventaires de la faune et de la flore.

Souffle de rose

En persan, les bédégars sont de curieuses excroissances provoquées sur les églantiers par la piqûre d'une petite guêpe, le cynips. Au creux de ces galles extraordinaires, les larves du cynips se développent bien à l'abri, sans nuire à la santé du rosier sauvage.

Thèmes d'actions

- agendas 21 scolaires ;
- aide au montage de projets nature ;
- chantiers nature ;
- communication ;
- conception de documents pédagogiques ;
- passages à crapauds ;
- reportages vidéo.



Adresse :
61, rue René Paulin - 91150 Étampes
Tél. : 01 64 94 13 56

Contact :
Patrice Raveneau
cpn.bedegars@free.fr

INITIATIVES ENVIRONNEMENT

Association d'éducation à l'environnement

Initiatives Environnement est une association à but non lucratif créée en 1997. Elle a pour objectifs à l'échelle du département de la Seine-Saint-Denis et du nord de la région Île-de-France de :

- **développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et de formation à la citoyenneté :**
 - actions pédagogiques sur le long terme ;
 - actions dans les quartiers en direction des enfants des écoles et des centres de loisirs primaires et en direction des adultes, sur de nombreux thèmes liés au cadre de vie et à l'environnement ;
 - modules pédagogiques et ateliers d'expression artistique favorisant la participation des enfants et/ou des adultes et leur permet de s'interroger, réfléchir, comprendre, agir ;
 - participation au développement local et social des villes puisque son intervention peut déboucher sur des actions concrètes à l'échelle de l'école, du quartier, de la commune.
- **aider les enseignants, animateurs, responsables des collectivités locales et autres acteurs locaux à mettre en place leurs propres projets et actions :**
 - accompagnement des acteurs de terrain dans le montage de leurs projets, par des conseils techniques et pédagogiques (documents, outils et partenaires ressources).

Initiatives Environnement

Assure également des actions de formation dans le cadre des formations professionnelles à l'animation (BAPAAT, BEATEP, DEFA) et dans le cadre de la formation continue des enseignants et des animateurs.



Siège et adresse postale :
6, rue Arnold Géraux - 93450 L'Île-St-Denis

Contact :
Michèle Cayol
06 12 15 32 90

VIVACITÉS ÎLE-DE-FRANCE Réseau francilien d'éducation à l'environnement urbain

Vivacités Île-de-France, association loi 1901 agréée Jeunesse Éducation Populaire, est un réseau de bénévoles et de professionnels qui se rejoignent autour d'une charte régionale pour promouvoir et développer l'Éducation à l'Environnement Urbain (E.E.U.) sur le territoire francilien.

L'animation du réseau :

- Mutualiser et capitaliser des pratiques et actions innovantes (rencontres régionales, séminaire de réflexion, ...).
- Identifier et rapprocher les acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation à l'environnement urbain.
- Diffuser l'information relative à l'éducation à l'environnement urbain : bulletin de liaison (VivaZoom) et feuille de brèves (InfoCités), site Internet.

Les actions du réseau :

La valorisation des membres et l'organisation de temps de rencontre :

- représenter ses adhérents auprès des partenaires institutionnels, du Collectif d'Éducation à l'Environnement Francilien et de Citéphile ;
- organiser des temps de rencontres (ateliers d'échanges, commissions de réflexion...);
- **participer à des salons et à des manifestations événementielles.**

La coordination de projets pédagogiques :

- coordonner des ateliers urbains, des classes de ville pour offrir une lecture de la ville ;
- concevoir, réaliser, proposer des balades urbaines pour permettre à chacun de confronter sa vision de la ville et pour que chacun s'enrichisse des différents regards ;
- créer des outils pédagogiques.

La formation :

Des formations à la demande en Éducation à l'Environnement Urbain (EEU) et «Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) pour :

- découvrir et appréhender différentes thématiques de l'EEU et du Développement Durable ;
- concevoir et conduire des projets éducatifs et de territoire ;
- s'approprier des outils et des démarches pédagogiques.

Un pôle ressource :

De nombreux outils et documents à consulter en ligne et sur place.

Un lieu de rencontre, d'échange et de co-construction de projets éducatifs dans le cadre de co-formations.

L'éducation à l'environnement urbain, c'est :

- faire aimer la ville ;
- aider à comprendre la complexité du milieu urbain ;
- proposer une approche globale de la ville ;
- échanger, croiser les regards, mutualiser les connaissances pour une éducation partagée à la ville ;
- favoriser la citoyenneté et la participation de tous les habitants à la vie de la cité dans une perspective de développement durable.



www.vivacites-idf.org

Permanence :

102, avenue Maurice Thorez
94200 Ivry-sur-Seine
Tel./Fax : 01 46 70 95 78

Contact :

Marianne Duffet,
marianne@vivacites-idf.org

Remerciements

L'**ARENE Île-de-France** remercie les personnes ayant participé en 2006 à l'élaboration de cet outil de sensibilisation à l'environnement destiné anciennement aux FREE et à présent aux RAESP :

Général de corps d'armée **Gérard RÉMY**, commandant la Région de Gendarmerie d'Île-de-France
 Chef d'Escadron **Stéphane PAULIN**, du Bureau de Police Administrative et de Sécurité Routière

Lieutenant-Colonel **Maurice BAL**, commandant le Centre National de Formation de la Police Judiciaire de la Gendarmerie
 Adjudant **Christian SEIGNEURIN**, responsable du stage FREE

Adjudant **Thierry MÉRIC** (Brigade de Gendarmerie de Chevreuse)
 Adjudant **Philippe CASTIGLIA** (Brigade de Gendarmerie d'Orgeval)

Michèle CAYOL (Initiatives Environnement)

Marianne DUFFET (Vivacités Île-de-France)

Patrice RAVENEAU (CPN les Bédégars)

L'association **Écophyle** pour la mise à disposition d'une banque de sons

La Fédération des Clubs Connaître et Protéger la Nature pour la mise à disposition d'illustrations

L'utilisation des illustrations au trait hors du cadre de ce document est soumise à l'autorisation préalable de la FCPN
 contact : info@fcpn.org

Contacts pour tout renseignement complémentaire :

Hélène SANCHEZ

Chef de projet éco-citoyenneté – Responsable des relations presse

ARENE Île-de-France
 94 bis, avenue de Suffren – 75015 PARIS

Tél. : 01 53 85 61 70

@ : h.sanchez@areneidf.org

Site Internet : <http://www.areneidf.org>

Adjudant Eric POTIN

Formateur AESP

CNFPJ – Caserne Damesme – 77300 FONTAINEBLEAU

Tél. : 01 64 69 41 11

@ : eric.potin@gendarmerie.interieur.gouv.fr